



DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
VILLE DE SAINT-NAZAIRE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre, à 10h00, le Conseil Municipal de Saint-Nazaire s'est réuni sous la présidence de M. David SAMZUN, Maire.

Étaient présents :

M. David SAMZUN, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN,
Mme Céline PAILLARD, M. Jean-Luc SÉCHET, M. Christophe COTTA,
Mme Dominique TRIGODET, M. Michel RAY, Mme Béatrice PRIOU, M. Jean-Marc ALLAIN,
Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Alain GEFROY, Mme Stéphanie LIPREAU,
M. Alain MANARA, Mme Maribel LÉTANG-MARTIN, M. Saïd MERNIZ,
Mme Noëlle RUBEAUD, M. Frédéric LECOMTE, M. Jean-Luc GUYODO, M. Eddy LE
CLERC, Mme Anne DECOBERT, Mme Martine DARDILLAC, Mme Pascale HASSANE,
M. Jean-Christophe LACELLE, Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ, Guillaume BURBAN,
Mme Anne-Laure GAYAUD-FRENOY, Mme Anne-Sophie PERRAIS, M. Mathieu FAILLER,
M. Dennis OCTOR, M. François BILLET, M. Philippe CAILLAUD, Mme Gaëlle BÉNIZÉ-
THUAL, Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, M. Cédric TURCAS, M. Franck HORN

Absents excusés mais ayant donné procuration à un membre du Conseil Municipal :

Mme Lydie MAHÉ donne pouvoir à M. Xavier PERRIN, Mme Fabienne DEFOY donne
pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Éric PROVOST donne pouvoir à Mme Céline
GIRARD-RAFFIN, Mme Betty GALIOT donne pouvoir à Guillaume BURBAN,
Mme Lydia MANTZOUTSOS donne pouvoir à M. Christophe COTTA, M. Sylvain PEYRON
donne pouvoir à M. Mathieu FAILLER, Mme Julia MOREAU donne pouvoir à M. Michel RAY,
M. Olivier BLECON donne pouvoir à Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL, M. Gwenolé PERONNO
donne pouvoir à M. François BILLET, Mme Capucine HAURAY donne pouvoir à
M. Cédric TURCAS, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD,
Mme Magali FENECH donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, Mme Anne-
Laure GAYAUD-FRENOY à Mme Mme Béatrice PRIOU à partir de 13h.

Étaient absents (excusés) :

M. Zine-Eddine BIBAH

Étaient absents :

David SAMZUN

Permettez-moi de saluer dans le public les classes du service civique que j'ai reçu tout à l'heure avec Stéphanie LIPREAU. Vous souhaiter, encore une fois, la bienvenue dans la maison commune. Tout le monde est à son poste. Je vais vous lire les pouvoirs qui sont en ma possession :

- Mme Capucine HAURAY a donné pouvoir à M. Cédric TURCAS ;
- Mme Anne-Laure GAYAUD-FRENOY à Mme Béatrice PRIOU à partir de 13h ;
- M. Sylvain PEYRON donne pouvoir à M. Mathieu FAILLER ;
- M. Olivier BLECON donne pouvoir à Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL ;
- Mme Fabienne DEFOY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD ;
- Mme Betty GALIOT donne pouvoir à M. Guillaume BURBAN ;
- M. Éric PROVOST donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN ;
- Mme Julia MOREAU donne pouvoir à M. Michel RAY ;
- Mme Lydia MANTZOUTSOS donne pouvoir à M. Christophe COTTA ;
- Mme Lydie MAHÉ, qui se remet tranquillement et sereinement de son petit pépin de santé, à M. Xavier PERRIN. Nous la saluons, bien évidemment ;
- M. Gwenolé PERONNO donne pouvoir à M. François BILLET ;
- Mme Magali FENECH donne pouvoir à Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE ;
- Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD.

Par voix de conséquence :

M. David SAMZUN, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN,
Mme Céline PAILLARD, M. Jean-Luc SÉCHET, *Mme Lydie MAHÉ a donné pouvoir,*
M. Christophe COTTA, Mme Dominique TRIGODET, M. Michel RAY, Mme Béatrice PRIOU,
M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Alain GEFFROY,
Mme Stéphanie LIPREAU, M. Alain MANARA, Mme Maribel LÉTANG-MARTIN, M. Saïd MERNIZ,
Mme Noëlle RUBEAUD, M. Frédéric LECOMTE, M. Jean-Luc GUYODO,
Mme Fabienne DEFOY a donné procuration, M. Eddy LE CLERC, Mme Anne DECOBERT,
Mme Martine DARDILLAC, Mme Pascale HASSANE, *M. Éric PROVOST a donné procuration,*
M. Zine-Eddine BIBAH est absent, excusé et sans pouvoir, nous serons donc 48 votants,
M. Jean-Christophe LACELLE, *Mme Betty GALIOT a donné pouvoir,*
Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ, *Mme Lydia MANTZOUTSOS a donné pouvoir,*
M. Guillaume BURBAN, *Mme Anne-Laure GAYAUD-FRENOY a donné procuration à partir de 13h,*
Mme Anne-Sophie PERRAIS, M. Mathieu FAILLER, *M. Sylvain PEYRON a donné pouvoir,*
Mme Julia MOREAU a donné pouvoir, M. Dennis OCTOR, M. François BILLET,
M. Philippe CAILLAUD, Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL, *M. Olivier BLECON a donné pouvoir,*
M. Gwenolé PERONNO a donné pouvoir, Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE,
M. Cédric TURCAS, *Mme Capucine HAURAY, Mme Hanane REBIHA et Mme Magali FENECH ont donné pouvoir.*

Dans l'ordre du tableau, nous allons remercier collectivement Eddy LE CLERC qui accepte d'être notre secrétaire de séance pour ce Conseil municipal.

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance de ce Conseil qui date du 25 novembre 2022. Sur ce procès-verbal, y a-t-il des modifications ? Des commentaires ? Je n'ai pas de prise de parole, vous nous donnez acte de cette transmission ? Il est donc adopté à l'unanimité ? Personne ne s'y oppose ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Prise d'acte du conseil municipal.

David SAMZUN

Avant d'ouvrir ce Conseil municipal, je vais passer la parole à Mme la première adjointe qui va nous présenter le bilan des Conseils Citoyens de Quartiers (CCQ) et des dispositifs d'accompagnement des différentes Initiatives citoyennes.

Céline GIRARD-RAFFIN

Merci, mais je vais laisser la parole aussitôt à Guillaume BURBAN, Conseiller municipal subdélégué à la participation citoyenne.

David SAMZUN

M. BURBAN, vous avez la parole.

Guillaume BURBAN

Bonjour à toutes et à tous. M. le Maire, mes cher-es Collègues, une rapide prise de parole pour introduire la présentation qui va être vidéoprojetée.

Comme chaque année à la même époque, nous revenons vers le Conseil municipal pour faire un bilan des travaux qui ont été menés aussi bien d'un côté sur les Conseils Citoyens de Quartiers, mais aussi dans le cadre du dispositif d'accompagnement aux Initiatives citoyennes. Cette présentation annuelle, conformément aux engagements du ministre précédent, reprend l'ensemble des actions menées aussi bien par les CCQ que dans le cadre des Initiatives citoyennes.

On va commencer par le bilan des actions menées par les CCQ. Vous rappeler, en préambule, à toutes et tous, que nous sommes en début de mandat des Conseils Citoyens de Quartiers donc, vous voyez la photo qui apparaît. Le 21 février, nous nous réunissions à l'Alvéole 12 pour procéder officiellement à l'investiture des sept Conseils Citoyens de Quartiers. Le travail qui était programmé pour l'année en cours était, au premier trimestre :

- de s'acculturer du rôle de membre de conseiller de ces Conseils Citoyens de Quartiers ;
- de se connaître entre membres du CCQ ;
- de confronter son point de vue sur le quartier.

Au second semestre, la feuille de route consistait :

- à prendre connaissance des projets de la Ville sur le quartier ;
- à se lancer dans la réflexion des projets à construire et à mener.

Clairement, comment cela se traduit-il ? Au premier semestre, par des plénières de lancement sur chaque Conseil Citoyen de Quartier, sous la houlette de Benoît BOISSIÈRE qui est intervenu auprès de chacun d'eux, pour que chaque conseil citoyen de quartier puisse s'exprimer sur la prévention de son quartier et pour que le groupe puisse construire une culture commune autour de son quartier.

Parallèlement, les membres de ces Conseils Citoyens de Quartiers ont été aussi mobilisés dans le cadre des démarches de concertation telles que leur rôle avait été défini dans le cadre de la délibération sur l'ambition participative. Clairement, ils sont intervenus notamment sur la Commission des Initiatives citoyennes, la Commission extramunicipale et la concertation sur les mobilités.

Au cours du second semestre, nous avons échangé entre CCQ lors de la traditionnelle séance inter-CCQ du 08 et 13 juin, afin de croiser les regards et d'échanger sur quel était le premier bilan de chaque membre du Conseil Citoyen de Quartier. Dès début décembre commençaient les opérations à l'intérieur de chaque Conseil Citoyen de Quartier avec les remue-méninges afin d'imaginer les projets que nous viendrons vous présenter à la même époque l'année prochaine. Pour terminer sur les Conseils Citoyens de Quartiers, vous rappeler que pour deux d'entre eux, ils sont classés en géographie prioritaire. Des instances particulières se tiennent notamment, avec la participation des membres au Covilles, mais aussi aux réunions d'évaluation se tenant dans le cadre des actions menées à l'intérieur de leur quartier. Les membres de ces CCQ sont alors automatiquement associés à ces rencontres.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les Conseils Citoyens de Quartiers. Dès à présent, je me permets de passer aux Initiatives citoyennes.

Ce dispositif propose un accompagnement technique et financier des habitants porteurs de projets. Trois commissions des projets se sont tenues et cinq projets ont été réalisés, soit deux de plus que l'année précédente. Vous connaissez les projets de l'ensemble de la présentation qui va être faite. Ils ont été présentés lors des précédents conseils municipaux puisqu'il s'agit à un moment donné de leur donner un appui financier.

On va reprendre le premier projet qui était celui des jardinières comestibles en centre-ville. Le projet a été d'installer des jardinières communes entre voisins, de les entretenir et surtout de partager les fruits de ce travail. Sur le projet, le porteur de projet M. KERDONCUFF nous dit : « Des jardinières qui ont été très bien accueillies par les habitants. Une appropriation naturelle avec des initiatives de plantation. J'ai pu planter des aromates à disposition de tous, des salades et 5 kg de haricot verts-beurre entre septembre et octobre. Les cueillettes permettent rencontres et échanges. L'arrosage est assuré par des récupérateurs d'eau des jardins, tout comme le compost qui sera intégré au printemps. Le paillage, pour l'hiver, arrive de Brière.

Le deuxième projet dans le quartier de Saint-Marc était de prolonger le travail qui avait été effectué dans le cadre du précédent mandat de Conseil Citoyen de Quartier sur les visites patrimoniales de la rue du Commandant Charcot. Une conférence au Jean Bart a été organisée et menée par Francis GOUBAN afin de prolonger et approfondir l'apport historique de ce projet.

De la même façon, une boîte à livres a été construite dans le cadre d'une autre Initiative citoyenne dans le quartier de l'ancien vélodrome. Les objectifs de ces boîtes à livres qui essaient un petit peu partout au niveau de la Ville – on commence à les connaître – sont qu'à travers la lecture, créer des liens entre voisins. M. SENILLOU, le porteur de projet de ces boîtes à livres, nous dit la chose suivante : « La seule boîte à livres du quartier est, en cela, une spécificité qui attire les habitants de quartiers voisins. Un point d'ancrage culturel supplémentaire face à l'école de danse. La rue étant très passante, il y a beaucoup d'échanges de livres jeunesse justement dus à cette dernière. La boîte n'est jamais vide et les types d'ouvrages sont très diversifiés, ce qui prouve que les usages sont de tout âge et de tout sexe. Les échanges vont bon train. »

Nous avons eu aussi l'occasion d'accompagner, dans le quartier ouest, un ramassage solidaire de déchets qui s'était terminé par une pesée à un moment festif. Habitants et commerçants avaient été mobilisés pour cette journée. Vous vous rappelez, ils avaient demandé à ce que le boulanger puisse prêter sa balance pour qu'on puisse peser les déchets qui avaient été ramassés dans le quartier. De cette journée, Camille MANIN, la porteuse de projet, nous dit la chose suivante : « Nous habitons le quartier de la place Nadia Boulanger depuis quatre ans avec mon fils et le constat est sans appel : notre quartier est victime d'incivilité avec des dépôts de déchets sauvages. C'est pourquoi j'ai souhaité mobiliser les habitants et les partenaires du quartier autour d'une opération de ramassage et de sensibilisation des déchets les dimanches 12 et 19 juin 2022. Les affichages ont été créés avec les enfants du quartier. L'avenir leur appartient et nous avons besoin des uns et des autres pour préserver notre si beau quartier. »

Nous repartons à l'autre bout de la Ville vers la rue du Plessis et une animation qui a été portée par Malesia MENDY qui, autour d'animation et d'un repas partagé, souhaitait recréer du lien entre habitants et surtout l'installer sur un temps long. Alors, ils ont eu des petites difficultés parce qu'au moment où s'est tenue cette manifestation, ils avaient prévu d'allumer des barbecues et c'était à l'époque où on n'avait plus le droit d'en faire. Ils ont réussi à tenir cette action. Mme MENDY en retire une fête de quartier intergénérationnelle qui a permis aux habitants du Plessis Berthauderie, petits et grands, de partager un repas, de se retrouver autour de jeux, de balades à poney, d'un mini tournoi de foot et de musique. Cette première édition a été une belle occasion de créer des liens entre habitants et de donner envie à tous de renouveler l'initiative l'an prochain, mais c'est surtout de pouvoir avoir un lieu de rencontre dans le quartier.

Pour terminer, je tenais à remercier tout d'abord les habitants qui se sont investis dans l'ensemble de ces actions, mais aussi remercier, par la même occasion, les services qui ont permis de les accompagner dans ces projets.

M. le Maire, mes cher·es Collègues, je vous remercie.

David SAMZUN

Merci, Monsieur, pour cette présentation rapide, synthétique mais néanmoins qui nous donne à voir une belle photographie. Est-ce que ça appelle des commentaires ou des remarques ? Je n'en ai pas. Écoutez, merci à toutes et ceux qui ont permis la réalisation de ces différentes actions, qu'ils soient dans nos services ou bien évidemment de la population.

1 - Décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (Période du 26 octobre au 2 décembre inclus) – Compte rendu au Conseil municipal – Communication

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - DONT ACTE

David SAMZUN

On rentre dans le vif du sujet. Il nous le faut, comme à chaque fois, première délibération de ce Conseil, c'est les décisions prises par moi-même en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. C'est un compte rendu.

Sur ce compte rendu, y a-t-il des questions ou des remarques ? Je ne vois pas de demande de prise de parole. Vous me donnez acte de cette transmission ? Je vous en remercie.

2 - Agence France Locale – Présentation des modalités générales de fonctionnement de la garantie 2023
--

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 0

Mme Céline GIRARD-RAFFIN prend la présidence de la séance.

3 élus n'ont pas pris part au vote et sont sortis de la salle : M. Xavier PERRIN, M. David SAMZUN, Mme Lydie MAHÉ.

(Mme Lydie MAHÉ ayant donné procuration à M. Xavier PERRIN)

David SAMZUN

Pour la délibération n° 2, je vais demander à mon collègue de gauche, Xavier PERRIN et je vais l'accompagner pour sortir de cette salle. Nous ne participerons donc pas au débat ni au vote. Je passe la parole à la madame la première adjointe qui va présider cette séance pour cette délibération.

Céline GIRARD-RAFFIN

Mes cher-es Collègues, je rapporte effectivement cette délibération n°2 puisque M. le Maire et M. PERRIN sont sortis. Cette délibération concerne l'agence France locale. Il s'agit de la présentation des modalités générales de fonctionnement de la garantie 2023.

Pour mémoire, la Ville est adhérente de l'agence France locale depuis sa création en 2014. L'agence France locale avait été créée afin d'offrir une alternative en matière de crédit aux collectivités. En effet, celle-ci avait été confrontée en 2012 à un assèchement de l'offre bancaire classique. La possibilité de bénéficier de prêt de l'agence France locale est conditionnée à l'apport d'une garantie permettant une solidarité entre tous les membres. Chaque membre de l'agence peut ainsi être appelé en cas de défaillance de celle-ci à hauteur du montant emprunté. Ainsi, chaque année, une délibération est proposée afin de permettre à la Ville, si les conditions sont intéressantes, d'emprunter auprès de l'agence France locale à hauteur du montant garanti.

Il convient de préciser que la Ville ne pourra être appelée en garantie au-delà du montant réellement emprunté. C'est pourquoi, mes cher-es Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- approuver les conditions d'octroi de la garantie de la Ville pour 2023 indiquées dans la délibération ;
- autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? Je n'en vois aucune. On va pouvoir ouvrir le vote. Le vote est ouvert. M. PERRIN avait un pouvoir donc forcément, on aura trois personnes qui ne voteront pas.

Nous avons 45 voix pour sur 48. Je vous remercie. On peut faire rentrer le Maire et M. PERRIN, mais je vais garder la parole puisque je continue, je poursuis avec la délibération n°3.

**3 - Politique culturelle – Folle Journée 2023 – Convention-cadre – Modificatif –
Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

8 élus n'ont pas pris part au vote et sont sortis de la salle : M. Olivier BLECON, Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ, M. Mathieu FAILLER, Mme Betty GALIOT, Mme Julia MOREAU, M. Sylvain PEYRON, M. Michel RAY, M. Jean-Luc SÉCHET.

David SAMZUN

Sur la délibération n° 3, les services m'informent qu'ils ne prennent pas part au vote et qu'ils doivent sortir de la salle :

- M. Michel RAY ;
- Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ ;
- Mme Julia MOREAU ;
- M. Sylvain PEYRON ;
- M. Mathieu FAILLER ;
- M. Olivier BLECON ;
- Mme Betty GALIOT ;
- M. Jean-Luc SÉCHET.

Bien évidemment, celles et ceux qui sont détenteurs de leur pouvoir ne touchent pas à leur boîtier.

Céline GIRARD-RAFFIN

Cette délibération 3 concerne l'approbation et l'autorisation de signature suite à une modification de la convention-cadre concernant les Folles journées 2023.

Suite à leur demande et après validation par le Conseil régional, organisateur de la manifestation pour la première fois, la Ville de La Baule-Escoublac est associée à l'événement Folle journée en région 2023. Elle devient ainsi, au même titre que la Ville de Savenay, Ville périphérique à la programmation de la Ville de Saint-Nazaire, en accueillant de son côté un concert. A cet effet, il convient d'annuler la délibération validée le 25 novembre dernier, donc très récemment, afin de la remplacer par celle-ci, incluant la Ville de La Baule-Escoublac en cosignataire au même titre que l'ensemble des parties.

L'événement, pour rappel, se déroulera du mercredi 25 au dimanche 29 janvier 2023 à Saint-Nazaire, à Savenay et à La Baule-Escoublac. Il y aura pour thématique « l'Ode à la nuit ». Je ne vous répète pas ce que j'ai dit déjà précédemment il y a trois semaines de cela. Je vous demande donc, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- rapporter la délibération au Conseil municipal ;
- approuver la convention-cadre relative à l'édition 2023 de la Folle journée en région à Saint-Nazaire incluant la Ville de La Baule-Escoublac ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

David SAMZUN

Sur cette convention, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en ai pas. Le vote est ouvert. Adoptée donc à 40 pour, 8 personnes qui n'avaient pas le droit de participer au vote sont sorties de la salle. Elles peuvent donc revenir.

4 - Subventions et contributions à diverses associations – Examen des demandes – Approbation

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

David SAMZUN

Je vais passer la parole toujours à Mme Céline GIRARD-RAFFIN pour les subventions et contributions aux diverses associations.

J'en profite, vous avez vu sur table, nous vous offrons ce petit livre de « *13 à table!* » provenant des Restos du cœur. En achetant ce livre, nous finançons quatre repas. Vous aurez, lors du premier Conseil municipal de 2023, le même type d'ouvrage concernant SOS Méditerranée. Ce livre était en rupture de stock, mais nous avons passé cette commande afin, là aussi, de continuer à participer à son financement.

Madame, vous avez la parole.

Céline GIRARD-RAFFIN

Pour la délibération 4, il s'agit de l'examen des demandes des subventions et contributions. Vous avez la liste des attributaires pour des subventions exceptionnelles pour un montant total de 26 000 €. Les subventions exceptionnelles ici proposées visent :

- à répondre à des besoins ponctuels pour leur permettre de mener à bien leurs projets, comme c'est le cas pour l'association Jeune traqueur d'infoux pour un montant, un soutien de 6 000 € ;
- pour permettre de faire face à des circonstances exceptionnelles en cette fin d'année, comme c'est le cas pour le CCAS afin de soutenir l'aide alimentaire. Il y aura un redéploiement des subventions attribuées par le CCAS en direction des associations caritatives qui soutiennent l'aide alimentaire.

David SAMZUN

Est-ce que sur cette délibération, il y a des prises de parole ? Je n'ai pas de demande de prise de parole. Le vote est donc ouvert. Allez, 48 pour donc unanimité.

5 - Convention entre la Ville de Saint-Nazaire et l'association Les Escales – Avenant n° 2 – Approbation et autorisation de signature.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 0

6 élus n'ont pas pris part au vote et sont sortis de la salle : Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL, M. Olivier BLECON, Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ, Mme Julia MOREAU, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY.

(M. Olivier BLECON ayant donné procuration à Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL)

David SAMZUN

Sur la délibération n° 5, je précise que :

- M. Michel RAY ;
- Mme Julia MOREAU ;
- Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ ;
- M. Dennis OCTOR ;
- Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL ;
- M. Olivier BLECON.

Sortent de la salle donc, ne participent pas au débat. En sachant que Michel RAY, Virginie BOUTET-CAILLÉ, Julia MOREAU et Jean-Christophe LACELLE ne participeront pas à la suivante.

Céline GIRARD-RAFFIN

La délibération 5 concerne l'approbation et l'autorisation de signature de l'avenant n° 2 pour la convention entre la Ville de Saint-Nazaire et l'association Les Escales.

Le Conseil municipal a décidé, par délibération en date du 25 janvier 2019, d'apporter son soutien à l'association Les Escales au titre du festival Les Escales et de l'organisation de la Fête de la musique. Par délibération en date du 17 décembre 2021, la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 a été prorogée par avenant n° 1 jusqu'au 31 décembre 2022. Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire et n'auront pas permis la réalisation du festival. L'année 2022 a permis aux Nazairiens de fréquenter de nouveau le festival Les Escales.

Un nouveau président ayant été désigné par l'association en juin dernier et afin de fixer au mieux les objectifs de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, la rédaction de cette dernière nécessite d'être en préparation supplémentaire sur l'année 2023. Dans ce cadre, la durée de cette convention est prorogée d'un an, par avenant n° 2, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Le montant de la subvention attribuée dans le cadre de cet avenant n° 2 sera fixé après décision individuelle d'attribution début 2023.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 à cette convention, à conclure avec l'association Les Escales ;

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

David SAMZUN

Merci. J'en profite, j'entends, je lis, vous avez vu que nous avons fait savoir et rendu public la décision qui a été prise mercredi. Nous étions en jury sur l'îlot nautique. Bien évidemment, l'association Les Escales était informée depuis longtemps, non pas du choix que nous avons fait mais du foncier sur lequel nous allions intervenir. Comme vous le savez, nous tenons à ce festival de musique qui, bien évidemment, sera organisé au regard de cette emprise foncière sur le plateau du Petit Maroc.

Il ne s'agit pas de déplacer le festival mais par contre, de le réorganiser – c'est sûr – sur le plan spatial. Les services de la Ville travailleront avec l'association Les Escales pour pouvoir trouver la meilleure alchimie possible pour que ce festival perdure.

Y a-t-il des prises de parole ? Il n'y en a pas ? Le vote est ouvert. Adoptée à l'unanimité de celles et ceux qui pouvaient voter.

Tout le monde peut rentrer. On va laisser rentrer tout le monde pour que tout le monde puisse entendre. Quel cirque ! Tout ça est une forme de culture, de spectacle vivant.

6 - Convention de partenariat entre le Grand Café et l'École des Beaux-arts Nantes Saint-Nazaire – Année 2022/2023 – Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 0

4 élus n'ont pas pris part au vote : Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ, M. Jean-Christophe LACELLE, Mme Julia MOREAU, M. Michel RAY.

David SAMZUN

Puisque tout le monde a pu revenir dans la salle, je précise que sur la délibération 6, ne peuvent pas prendre part au vote : M. Michel RAY, Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ, Mme Julia MOREAU et M. Jean-Christophe LACELLE.

Céline GIRARD-RAFFIN

Concernant la délibération 6, il s'agit de l'approbation et l'autorisation de signature pour l'année 2022-2023 d'une convention de partenariat entre le Grand Café et l'école des Beaux-arts Nantes Saint-Nazaire.

Le centre d'art contemporain le Grand Café et l'école des Beaux-arts Nantes Saint-Nazaire collaborent, depuis de nombreuses années, dans la perspective d'accompagner les publics amateurs et les étudiants dans la découverte des enjeux à la création en art contemporain. Véritable lieu ressource pour l'actualité artistique nationale, le Grand Café, en tant qu'unique centre d'art contemporain d'intérêt national de la métropole Nantes Saint-Nazaire, offre aux enseignants de l'école d'art la possibilité d'enrichir le contenu pédagogique de leur enseignement et permet une ouverture des étudiants sur le milieu professionnel.

Avec la création, depuis 2019, d'un cursus d'enseignement international à Saint-Nazaire en première année et l'ouverture de cette rentrée 2022 du site nazairien de l'école dans un nouveau bâtiment remarquable, permettant d'accueillir des étudiants ainsi que des pratiques amateurs, le Grand Café et l'EBANSN souhaitent affirmer la complémentarité de leur mission et renforcer leur partenariat à travers la conclusion de cette convention. Plusieurs actions liées à la découverte de la création actuelle en art contemporain et des métiers de l'exposition seront coorganisées pour contribuer à la formation des étudiants ainsi qu'un atelier de pratique avec un artiste. Des actions tournées vers la recherche ou l'initiation à l'histoire de l'art pour tous complètent le programme de ce partenariat pour l'année 2022-2023.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- approuver cette convention ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

Je regrette vivement que M. Michel RAY, adjoint à la Culture, ne puisse pas présenter ces trois délibérations. Je le redis, on n'a pas le choix mais c'est vraiment dommage pour le débat démocratique.

David SAMZUN

Y a-t-il des prises de parole sur cette délibération ? Non ? Le vote est ouvert.

Je rappelle que M. Michel RAY, Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ, Mme Julia MOREAU et M. Jean-Christophe LACELLE ne participent pas au vote.

Donc 44 pour et 4 n'ont pas pris part au vote, conformément à la loi. Sur 48 votants, unanimité.

7 - Tourisme – DSP – Saint-Nazaire Agglomération Tourisme – Adoption des tarifs 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 10

Céline GIRARD-RAFFIN

On passe au tourisme. Cette délibération vise à approuver les tarifs 2023 proposés par Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, dans le cadre de la délégation de service public qui lie la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire et la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme.

L'année 2022, première année de la DSP, a été marquée par des évolutions ayant impacté négativement l'équilibre économique de la concession. D'une part, il a été constaté particulièrement en début d'année une reprise plus lente que prévu des groupes touristiques ; phénomène constaté sur d'autres destinations touristiques. D'autre part, la remontée de l'inflation et la hausse du prix des carburants ont conduit à la hausse de plusieurs postes de charge. Exemple : les fluides, le transport par autocar pour les visites industrielles.

À noter que dans le cadre du dialogue social interne à Saint-Nazaire Agglomération Tourisme (SNAT), des mesures salariales ont également été prises en cours d'année comme dans d'autres entreprises. Ces évolutions doivent être prises en compte en 2023 afin d'assurer l'équilibre économique générale de la délégation de service public. Après discussion au sein du comité de suivi conjoint prévu par la DSP, puis approbation par le Conseil d'administration de SNAT, des augmentations de tarifs sont proposées pour 2023, avec plusieurs objectifs à prendre en compte :

- maintenir une offre accessible au plus grand nombre ;
- conserver un positionnement tarifaire concurrentiel par rapport aux offres touristiques et de loisirs à proximité ;
- prévoir des hypothèses de fréquentations ambitieuses mais réalistes, tenant notamment compte de la fragilité de la clientèle groupe hors-saison et de la baisse de la jauge des visiteurs imposée par Airbus ;
- prendre en compte l'inflation, en revalorisant partiellement la grille actuelle de rémunération des salariés de SNAT parfois en deçà des moyennes sur les bas salaires ;
- garantir la viabilité économique de la DSP en poursuivant les mesures de bonne gestion mise en place en 2022 ;
- éviter une augmentation de la contribution financière des autorités concédantes.

Les hausses proposées sont détaillées dans la délibération allant de :

- 1 € pour les principaux sites touristiques : Escal'Atlantic ou le Sous-marin Espadon ;
- 2 € pour les visites de sites industriels et les croisières sur la Loire.

Ces hausses de tarifs, conjointement aux mesures d'optimisation adoptées en 2022, doivent permettre de maintenir l'équilibre économique de la délégation de service public, sans augmenter la contribution de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE.

Il convient de rappeler qu'en parallèle, SNAT applique depuis de nombreuses années des tarifs réduits et des gratuités qui permettent de faciliter l'accès aux équipements, en particulier aux familles, aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires des minimas sociaux. De plus, plusieurs modes de paiement subventionnés sont acceptés : les chèques vacances, le pass Culture régional et le pass Culture national. Il est, à cet égard, prévu en 2023 d'accepter la nouvelle carte Famille nombreuse émise par l'Imprimerie nationale.

Par ailleurs, il faut souligner que la clientèle est très majoritairement extérieure au territoire. Ainsi :

- 96 % des 290 000 visiteurs prévus en 2022 sont français ;
- 44 % de ces visiteurs viennent des Pays de la Loire ;
- parmi ces 127 000 visiteurs, 80 000 sont de Loire Atlantique, dont 20 000 de Saint-Nazaire et 3 000 des autres communes de la CARENE.

Ainsi, environ 8 % des visiteurs sont des habitants de la CARENE.

La pièce jointe à la délibération donne le détail de l'ensemble des tarifs ainsi que les périodes d'ouverture des services tout au long de l'année, conformément au contrat de la DSP qui nous lie.

Conformément à ce même contrat de la DSP, il appartient aux deux collectivités concédantes d'approuver la nouvelle grille tarifaire qui figure en annexe de la présente délibération, ce qu'a fait la CARENE lors du Conseil communautaire du 06 décembre 2022.

Au vu de ces éléments, je vous propose, mes cher-es Collègues d'approuver les tarifs 2023 proposés par Saint-Nazaire Agglomération Tourisme ainsi que les périodes d'ouverture des services proposées.

David SAMZUN

Sur cette délibération, des prises de parole ? Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL.

Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL

Juste une question que j'ai déjà posée en commission, sur la carte Famille nombreuse. En règle générale, quand une famille a la carte, elle a accès à un tarif avec une réduction tarifaire. Là, vous parlez juste de présentation de carte Famille nombreuse sans parler de réduction de tarifs. Je voulais juste savoir comment cela s'organisait.

David SAMZUN

D'autres questions avant que je ne redonne la parole à Mme GIRARD-RAFFIN ? Non ?

Céline GIRARD-RAFFIN

La présentation de cette carte Famille nombreuse, c'est bien le but effectivement d'avoir une réduction des tarifs. Donc oui, il y aura des tarifs plus bas pour les gens qui présenteront cette carte Famille nombreuse, si c'était la question, est-ce que...

Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL

Hors micro.

Céline GIRARD-RAFFIN

Donc justement, c'est un travail qui est prévu pour 2023 parce que cette nouvelle carte Famille nombreuse va être en cours de travail. Suite à ça bien sûr, on va regarder ce qui pourra être fait. Mais c'est la raison pour laquelle elle ne fait pas partie des tarifs retenus pour l'instant.

David SAMZUN

On est bon, le vote est ouvert ? Je précise que tout le monde peut voter.

On a 10 abstentions et 38 pour. Merci.

8 - Délégation de Service Public – Camping municipal de l'Ève – Tarifs 2023 – Approbation

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 10

Céline GIRARD-RAFFIN

Délibération 8, il s'agit de l'approbation des tarifs 2023 du camping municipal de l'Ève.

Au travers d'une délibération en date du 29 janvier 2016, la Ville de Saint-Nazaire a conclu un contrat de délégation de service public relatif à la requalification, au développement et à la gestion du camping municipal de l'Ève avec la société SARL camping de l'Ève, exploitant le site sous la marque Camp'Atlantique.

Un changement d'actionnariat est intervenu au cours de l'année 2021 qui a conduit à l'intégration de la société gestionnaire du camping de l'Ève au groupe Capfun. Ce changement d'exploitant de la DSP a été approuvé par le Conseil municipal en juin 2021, sans modification du contrat de la DSP. En application de l'article 19 de ce contrat, les tarifs pratiqués par l'exploitant doivent être validés par la Ville. Selon la formule de calcul appliquée, qui prend en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour ce qui concerne les campings, leur augmentation ne peut excéder 8 % entre 2022 et 2023. Les propositions de tarifs du délégataire sont jointes à la présente délibération. Aucun tarif, qu'il s'agisse d'hébergement locatif ou d'emplacement nu, n'augmente de plus de 8 %. Selon le délégataire, la hausse moyenne des tarifs est ainsi d'environ 4 %. Il convient donc aujourd'hui d'arrêter le montant des tarifs du camping de l'Ève qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

Au vu de ces propositions cohérentes avec l'évolution générale des prix à la consommation, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver ces tarifs.

David SAMZUN

Sur ces tarifs, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non ? Le vote est ouvert. Donc, 10 abstentions.

9 - Élus du conseil Municipal de Saint-Nazaire – Indemnités – Communication

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - DONT ACTE

Céline PAILLARD

Une petite invitation plutôt en préalable. Allez voir une exposition qui est dans le rez-de-chaussée haut de la Ville de Saint-Nazaire, dans le cadre de l'organisation de la Journée de la laïcité du 09 décembre qui est la date d'anniversaire de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État, considérée comme l'un des textes fondateurs de la laïcité en France. Depuis la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, cette journée est institutionnalisée au sein de la fonction publique.

Cette exposition est une exposition de la Bibliothèque Nationale Française intitulée « *La laïcité en question* ». Elle est à voir jusqu'à ce soir.

David SAMZUN

Très bien.

Céline PAILLARD

La délibération n° 9 est une communication sur les indemnités des élus.

La loi du 27 décembre 2019 dite d'engagement et de proximité impose, dans un souci de transparence, la communication avant l'examen du budget donc, des indemnités perçues par tous les élus du Conseil municipal.

David SAMZUN

Avant de donner la parole éventuellement, je vais donner la parole à M. SÉCHET qui a une communication à nous faire.

Jean-Luc SÉCHET

Merci, M. le Maire.

Je tiens à signaler effectivement que concernant les indemnités que je perçois, il y a un oubli puisque je suis vice-président du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional (PNR) de Brière. Ça n'a pas été mentionné sur cet acte. Je tiens à le signaler. Ce sera, sans doute, corrigé ultérieurement.

David SAMZUN

On prend bien acte de cette communication provenant de M. SECHET pour un oubli d'indemnité perçue au Parc Naturel Régional de Brière.

Cette modification faite en séance, y a-t-il des prises de parole ? Je n'en ai pas ? Vous nous donnez acte de la transmission avec cette correction. Dont acte, merci à vous.

10 - Vacataires – Approbation des taux des vacations à la Ville de Saint-Nazaire

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Céline PAILLARD

La suivante concerne les vacataires. L'activité des services nécessite, de façon régulière, le recours à des intervenants extérieurs pour l'exécution de tâches ou d'actes déterminés. Ces interventions ne correspondent pas à un besoin pérenne mais au recours à des agents vacataires. Cette délibération vise à prendre en compte l'augmentation salariale dans la fonction publique donc, l'augmentation du point d'indice ainsi que la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire au sein de la collectivité.

Cette délibération me permet aussi d'indiquer que les taux évolueront en fonction de l'augmentation de la valeur du point, ce qui nous évite de repasser une délibération à chaque fois qu'on a une augmentation du point d'indice. Le taux horaire des vacations est fixé en référence aux missions confiées aux vacataires, sur la base du taux horaire moyen afférant aux agents des catégories A, B ou C, sur la base de la filière administrative, auquel est ajouté le régime indemnitaire correspondant.

Vous avez les trois taux horaires en fonction des missions. À ce taux horaire s'ajoute également une rémunération brute de 10 € lorsque l'intervention se déroule un dimanche ou un jour férié. On a également un taux horaire pour l'intervention ponctuelle d'un médecin au sein des structures Petite enfance ou en cas de vacances ou d'absence prolongée du médecin de prévention, avec une vacation rémunérée sur la base d'un taux horaire de 90 € brut.

David SAMZUN

Ça appelle-t-il des commentaires ? Des prises de parole ? Je n'en ai pas. Le vote est donc ouvert sur la délibération n° 10. Unanimité.

11 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 à conclure entre la Ville de Saint-Nazaire et Unis Cité – Renouvellement – Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votants : 48

Pour : 38

Contre : 10

Abstentions : 0

Stéphanie LIPREAU

M. le Maire, mes cher-es Collègues, bonjour. Avant de vous présenter la délibération, il nous a semblé important de vous donner à voir le bilan Unis Cité 2019-2022. Il y a quelques slides qui vont apparaître normalement.

Unis Cité, un partenaire de longue date, est bien ancrée sur le territoire nazairien. Une association pionnière en matière de service civique, et ce, depuis 1994. Mais avant tout, nous tenions à remercier les jeunes volontaires de la promotion 2022-2023 qui sont aujourd'hui présents dans le public de ce Conseil municipal. Merci à vous. S'engager dans un service civique, c'est faire le choix volontaire d'un apprentissage et d'une expérience unique que vous ne pourrez réaliser qu'une fois dans votre parcours. Nous vous souhaitons donc la bienvenue dans ce Conseil municipal.

Service civique qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans, 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager volontairement sur des missions d'intérêt général. Le service civique est porteur de savoir-faire et de savoir-être que chaque jeune pourra transposer dans son milieu professionnel. Il est l'ouverture aux autres et sur soi-même. Il permet à des jeunes femmes ou hommes une parenthèse dans leur parcours scolaire, professionnel ou personnel. Parenthèse durant laquelle ils pourront à la fois acquérir de nouvelles compétences mais également enseigner et partager leurs acquis, leurs valeurs et leurs qualités. Le tout au service de l'intérêt général dans le cadre d'engagement favorisant la prise de confiance et la réflexion sur eux-mêmes et leurs objectifs quant à la suite du service civique.

En quatre ans, ce sont 150 volontaires qui sont entrés en service civique à Saint-Nazaire. Ça représente en moyenne 38 volontaires par an, répartis sur deux promotions. Chaque volontaire aura à s'acquitter de deux à trois missions sur ces neuf mois. Je ne vais pas vous faire état de l'ensemble des chiffres que vous avez sous les yeux, mais vous dire l'importance de la diversité d'âges, de situation, de résidence, d'origine sociale ou culturelle qui est essentielle à l'épanouissement et à l'ouverture au monde pour ces jeunes.

Le bien-vivre ensemble et le respect de l'autre sont des valeurs communes et partagées entre jeunes et entre la Ville de Saint-Nazaire et l'association Unis Cité. Se centrer sur les publics qui en ont le plus besoin, c'est aussi ce qui caractérise cette association. Les formations qui leur sont proposées, les ateliers auxquels ils vont participer, les missions sur lesquelles ils vont s'engager et vont s'investir durant ces neuf mois de service civique sont rendus possible grâce à l'accompagnement dispensé par les encadrants qui les accompagnent, les soutiennent et les conseillent, du premier au dernier jour de leur service civique. Ils font chaque jour un travail exceptionnel pour que chaque jeune puisse s'épanouir dans les différentes missions et accomplir ce pour quoi ils se sont engagés dans le service civique.

Par ailleurs, 82 % d'entre eux ont accédé à un emploi ou à une formation à l'issue du service civique, grâce aux compétences et à l'autonomie acquises durant ces quelques mois. La plupart d'entre eux recherchent un engagement bénévole à l'issue de ce service civique.

Concernant leurs missions, les jeunes développent des actions éducatives au sein des écoles prioritaires de la Ville :

- le développement durable ;
- le codage numérique ;
- réalisent des ateliers de sensibilisation sur la thématique « santé bien-être » ;
- mènent des actions en direction des enfants porteurs de handicap et leurs familles ou en direction des seniors ;
- enfin, ils participent à des chantiers nature et sensibilisent à la biodiversité.

Unis Cité et la Ville de Saint-Nazaire ne cessent de se développer pour que les actions proposées soient le plus en adéquation avec le besoin des jeunes volontaires. Pour cette nouvelle promotion, un nouveau programme va être mis en place, le programme Booster. Dix jeunes mineurs décrocheurs scolaires vont pouvoir bénéficier d'un service civique en alternance, avec deux jours au lycée Aristide Briand.

Cette promotion compte, en réalité, 20 jeunes : 10 mineurs et 10 majeurs en binôme. Nous ne pouvons que nous satisfaire que toutes et tous, lors de cette action qui a pour principal objectif de rendre possible un retour à l'école pour ces 10 jeunes, à l'issue de leur service civique, et c'est tout ce que nous leur souhaitons.

Au regard de ce bilan, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe pour les années 2023 à 2026, ainsi que tous les documents y afférents ;
- verser une subvention d'un montant de 45 000 € au titre de la première année, selon les conditions de la convention.

Merci.

David SAMZUN

Merci, Madame, pour cette présentation. J'en profite, merci à tous celles et ceux qui participent à ce service civique et bien sûr, tous celles et ceux qui sont dans la salle.

Y a-t-il des commentaires ? Des prises de parole ? M. TURCAS, vous avez demandé la parole.

Cédric TURCAS

Je voulais profiter de cette délibération pour déjà assurer les jeunes qui sont dans la salle de tout notre soutien dans leur parcours professionnel pour la suite.

Profiter de cette délibération aussi pour expliquer qu'on votera contre cette délibération, parce qu'on est toujours contre les statuts de service civique. Un service civique qui, je vous le rappelle, ne relève ni d'un contrat de bénévolat ni d'un contrat du Code du travail, qui permet de payer les jeunes quand même à moins de 500 € aujourd'hui. Je pense que vu les missions d'intérêt général que remplit notre jeunesse aujourd'hui, la société leur devrait un vrai statut de salarié à part entière avec des vraies rémunérations et – j'en profite dans le débat des retraites qui va s'ouvrir – des vraies cotisations sociales qui participent aussi à l'intérêt général de tout un chacun et à commencer par eux-mêmes.

David SAMZUN

J'allais faire une erreur politique grave. Avant de donner la parole à M. TURCAS, j'ai dit :
« Je ne doute pas de l'unanimité de ce Conseil ». Malheureusement, ce ne sera pas le cas.

Je suis plutôt fier, content et heureux de voter cette subvention au bénéfice de ce dispositif.
Le vote est ouvert. L'ensemble de la majorité municipale a voté pour et l'ensemble de l'opposition a voté contre.

**12 - Convention financière à conclure entre la Ville de Saint-Nazaire et Escalado –
Année 2023 – Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Stéphanie LIPREAU

Depuis 2017, Escalado a pour mission, au travers d'activités et de loisirs éducatifs, l'accompagnement des jeunes de 11 à 15 ans. Son projet associatif s'inscrit dans le projet éducatif local de la Ville de Saint-Nazaire. C'est la raison pour laquelle ladite convention est établie pour un an, au lieu de trois, afin que nous puissions intégrer les préconisations issues de l'évaluation de la politique Jeunesse, dans le cadre du renouvellement du projet éducatif local.

L'implication des jeunes dans notre société et notamment sur cette tranche d'âge est essentielle pour que chacun d'entre eux puisse trouver sa place, et ce, malgré toutes les difficultés inhérentes à l'adolescence. Les valeurs de laïcité, de bien-vivre ensemble, de respect de l'égalité fille-garçon sont le garant de l'association, pour que les jeunes adolescents puissent s'émanciper dans les meilleures conditions possible et devenir citoyen à part entière.

L'association Escalado a permis, en 2021, à 468 jeunes de participer à diverses activités et à 170 jeunes de partir quelques jours sur des séjours. En complément de la diversité de l'offre éducative et pédagogique proposée par l'association, les animatrices et les animateurs proposent des actions dans les collèges publics de la Ville de Saint-Nazaire autour de projet de découverte d'activités ludiques. Plus de 2 000 jeunes ont été concernés cette année ; un temps essentiel pour renforcer notre volonté commune de travailler sur les passerelles.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre l'association Escalado et la Ville de Saint-Nazaire dans le cadre de la politique Jeunesse engagée par la Ville, définie par son projet éducatif local et précisée dans son schéma directeur jeunesse.

Je vous demande donc, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou son représentant à fixer la subvention ordinaire 2023 à l'association à 1 150 000 € ;
- signer la convention financière pour l'année 2023.

Merci.

David SAMZUN

Merci. Sur cette délibération, des prises de parole ? Non ? On y va, le vote est ouvert. Unanimité.

13 - Clôture et suppression du budget annexe camping

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Xavier PERRIN

Bonjour, M. le Maire, mes cher·es Collègues. Pour la délibération 13, il s'agit du budget annexe du camping.

Dans le cadre de mesure de simplification, nous vous proposons de supprimer purement et simplement ce budget annexe du camping de l'Ève qui était une survivance de l'époque où nous l'avions en administration en régie. Désormais, nous avons une délégation de service public, ça a été rappelé dans des délibérations précédentes. Il n'y a plus que deux flux financiers qui seront désormais gérés dans le budget principal. Ces deux flux financiers, sont :

- une recette, d'une part, la redevance est versée par le délégataire Capfun ;
- une dépense, la taxe foncière qui correspond à l'emprise du camping et que la Ville doit payer, mais qui est remboursée par ce dit délégataire.

Évidemment, le trésorier municipal a donné son accord, car tout ça est réglementé.

Une information supplémentaire sur ce budget annexe, il restait un fonds de roulement de 220 000 €, qui va réintégrer le budget principal.

David SAMZUN

Sur cette délibération, y a-t-il des commentaires ? Il n'y en a pas ? Le vote est ouvert.

Je vais me permettre un commentaire sur le non-vote, le vote contre, de la délibération précédente, notamment sur Unis Cité. Ce n'est pas parce qu'on est dans l'opposition municipale qu'on doit voter contre, alors que dans les mandats précédents, lorsque Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE et quand Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL mettaient en place elles-mêmes ce dispositif, disaient tout le bien de celui-ci.

Je trouve que ce sont des postures politiques, devant nos jeunes, devant notre jeunesse qui fabriquent, ce que nous connaissons dans le pays, qui est la désaffectation des urnes. Je vous le dis, la délibération est votée, les jeunes auront bien évidemment leur subvention, je ne trouve pas d'explication. Comment voilà quelques années, on défendait ces dispositifs, on présentait devant le Conseil municipal, on appelait à voter pour, on votait pour et trois ans plus tard, parce qu'on est membre de l'opposition municipale, on vote contre ? Ça, ça me dégoûte dans la vie politique.

Bien sûr, Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, je vais vous donner la parole.

Sarah TRICHET-ALLAIRE

Puisque je suis interpellée directement, je réponds pour vous donner des explications.

David SAMZUN

Je vous donne la parole, Madame.

Sarah TRICHET-ALLAIRE

Merci.

Oui effectivement, le service civique est un dispositif que j'ai pu soutenir notamment quand j'étais moi-même dans des associations. Je trouve que ce sont des missions importantes. Mais aujourd'hui, on n'est pas dans une association, on est dans un Conseil municipal, une mairie qui a les moyens de donner une meilleure rémunération et protection sociale à ces personnes-là. C'est quelque chose que je n'avais peut-être pas vu il y a quelques années quand j'étais dans la majorité, mais j'ai échangé avec d'autres personnes et ma pensée a évolué. C'est-à-dire qu'en échangeant avec d'autres personnes, des fois, mes positions peuvent changer. C'est ça être à l'écoute et être dans la discussion et l'échange avec d'autres personnes.

David SAMZUN

Très bien, Madame, je vous remercie.

14 - Budget principal de la Ville pour l'exercice 2023 – Fixation des taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 10

Xavier PERRIN

Il s'agit de fixer le taux de notre fiscalité directe locale, autrement dit nos impôts. Donc, nous proposons de ne pas augmenter les impôts l'année prochaine.

J'en profite pour rappeler que l'État contrôle une partie de cette taxe, je parle de la taxe foncière. Il a décidé de les relever mais nous en parlerons au moment du budget. Donc, l'augmentation que les propriétaires nazairiens observeront l'année prochaine sera du fait des décisions nationales et non pas locales.

David SAMZUN

Stabilité des taux, prise de parole ? Non ? Le vote est ouvert. Dix abstentions.

15 - Finances – Mode de calcul et durées d’amortissement du budget principal dans le cadre du passage à la nomenclature M57

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Xavier PERRIN

Nous avons adopté une nouvelle nomenclature la M57, c’était la loi. Nous aurons plusieurs délibérations techniques dans ce Conseil à venir, pour tout mettre en conformité.

Aujourd’hui, il s’agit de prendre une modification qui concerne nos amortissements qui, auparavant, étaient intégrés dans nos budgets au 1^{er} janvier qui suivait l’achat du matériel et qui, désormais, seront intégrés dès le moment de la dépense. On ne change pas les durées d’amortissement pour les matériels concernés.

David SAMZUN

Vous m’arrêtez, je vais peut-être accélérer sur ces délibérations purement techniques. Pas de prise de parole ? Le vote est ouvert. Unanimité.

16 - Finances - Attribution de Compensation - Modification - Approbation et autorisation de signature.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Xavier PERRIN

La 16, chaque année, nous arrêtons le montant de l'attribution de compensation versée par la CARENE. Il n'y a pas – et c'est vrai pour les 10 communes de l'agglomération – de modifications politiques quant au calcul. Il n'y en aura pas, je crois, sur l'ensemble de la durée du mandat puisque ce sont des échanges que nous avons pu avoir au niveau de la communauté d'agglomération.

La somme bouge néanmoins, au gré des transferts de compétence ou de modification de service. Pour 2022, c'est simplement la commune de Pornichet qui a rejoint les neuf autres communes, pour utiliser comme ressource le poste de chargé de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) à la direction de la donnée. C'est M. CHABOT qui exerce ces fonctions pour l'agglomération.

Puisque la Ville de Pornichet rejoint les dix autres, la clé de répartition pour la prise en charge de son salaire change. C'est ce que nous vous demandons d'approuver.

David SAMZUN

Sur cette délibération, une prise de parole ? Appuyez donc sur le micro, M. CAILLAUD.

Philippe CAILLAUD

Bonjour, cher-es Collègues.

J'ai bien entendu qu'il y avait une modification de la délégation de la Ville de Pornichet. Pour autant, dans les tableaux qui nous sont proposés, sur le total des retenues, il y a une différence importante sur la ligne de Saint-Nazaire puisque l'on passe de 1 million d'euros à 2,9 millions d'euros. Quelles sont les explications, s'il vous plaît ?

David SAMZUN

Je vais redonner la parole à M. PERRIN parce que je ne suis pas capable de vous donner l'explication.

Xavier PERRIN

L'explication est que nous continuons les processus de mutualisation des différentes directions entre la Ville et la CARENE. Nous avons, sur cette partie-là, un morceau des RH qui n'avait pas encore été mutualisé. Ils vont être mutualisés donc, le transfert se fait au niveau de la CARENE. Il y a, évidemment, en échange, un mouvement sur cette attribution. Vous faites bien de le signaler.

David SAMZUN

On est bon après ces explications ? Sur la délibération 16, le vote est ouvert. Unanimité.

17 - Mise à jour du règlement budgétaire et financier – Approbation
--

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Xavier PERRIN

Toujours en conséquence de la nouvelle nomenclature M57, nous devons mettre à jour notre règlement budgétaire et financier. Par exemple, le calcul des amortissements est dedans. C'est un document classique, règlementaire, avec quand même quelques cadrages de ce règlement financier qui appartiennent aux communes. Par exemple, nous pouvons parler du fonctionnement en mode autorisation de programme ou crédit de paiement. Ce n'est pas des choses qui sont obligatoires mais c'est pour vous donner un exemple de ce qui peut figurer dans ce type de règlement.

David SAMZUN

Des questions ? On n'en a pas. Le vote est ouvert. Unanimité.

18 - Budgets Primitifs de la Ville pour l'exercice 2023 – Examen – Budget Principal et Budgets Annexes du terrain de camping et de la production et vente d'énergie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votants : 48

Pour : 38

Contre : 10

Abstentions : 0

Xavier PERRIN

Une délibération peut-être un peu plus longue à vous présenter puisqu'il s'agit de notre budget primitif. Nous sommes au mois de décembre, le moment est venu pour nous d'adopter ce budget primitif qui fait suite au rapport d'orientations budgétaires dont nous avons débattu au mois de novembre, lors du dernier Conseil municipal.

Je vais vous faire une présentation telle que je le fais désormais à chaque fois pour essayer de donner des repères à tout le monde. D'abord, ce qui entre dans les caisses de la Ville ensuite, ce qui devrait sortir de nos caisses. Heureusement, il y a davantage d'entrées que de sorties, de quoi constituer notre épargne. Cette épargne est au service des nazairiens, soit pour affronter des imprévus, soit pour investir. Justement concernant les investissements, quels sont-ils ? Comment nous les finançons ? Car notre épargne ne suffit pas et nous faisons des emprunts également. Donc, parler des emprunts nous conduira à parler de notre dette.

Nos recettes, globalement, sont en hausse de 3,2 %. Les produits de service que sont la restauration scolaire, le périscolaire, les centres de loisirs, les inscriptions au Conservatoire, s'élèveront à 8,9 millions d'euros, soit 7,4 % des recettes de fonctionnement. Leur croissance est liée surtout à un retour, c'est le retour du dynamisme d'avant crise avec une fréquentation en hausse des services municipaux.

Pas d'augmentation des tarifs décidée pour l'année prochaine. C'est important, c'est une mesure anti-inflation. Je prends souvent cet exemple qui mérite d'être répété, comme la pause du midi dans les écoles qui inclut : le coût du repas et l'encadrement des enfants sur toute la durée. Il est facturé selon le coefficient familial entre 65 centimes et 4,80 € alors que son coût réel était chiffré à 14 € avant l'épisode d'inflation et plus probablement autour de 17 €. Aujourd'hui, le chiffrage précis et analytique est en cours. Pour la collectivité, c'est donc une solidarité envers les familles entre 12 et 16 € par repas et par enfant chaque midi, le jour d'école.

Alors, j'insiste parce qu'on parle de politique de solidarité. Elle ne s'exprime pas que dans les subventions du CCAS. Toutes nos politiques publiques, nous les pensons ainsi. La réalité sur cette question précise, est qu'une famille avec des revenus faibles peut faire manger à son enfant un repas qui est chaud, complet, équilibré et simple pour 65 centimes, cinq jours par semaine. Ça ne fait pas tout, mais ce n'est pas rien.

Je continue avec l'augmentation de nos produits de service. C'est aussi la nouvelle délégation de service public du crématorium qui a été renégociée à la hausse, avec une belle hausse renégociée avec le nouveau délégataire. Tout ça s'est fait sans augmentation pour les familles endeuillées en tout cas, sans augmentation en dehors de celles prévues

par le contrat et indexées au coût de l'inflation. La Ville de Saint-Nazaire n'a pas augmenté les tarifs du recours à ce service pour les familles endeuillées.

Nos impôts locaux s'élèvent à 55,1 millions d'euros :

- la taxe d'habitation d'abord, vous savez que désormais, elle ne pèse plus que sur les résidences secondaires. Elle s'élève à 2,6 millions d'euros. Dans ces 2,6 millions d'euros, il y a la surtaxe que nous avons votée il y a quelques années désormais de 60 % ;
- la taxe foncière s'élève à 52,5 millions d'euros à taux inchangé. Nous avons voté la délibération juste avant. Je répète que les propriétaires pourraient voir et verront de toute façon leur taxe foncière augmenter, mais du fait que l'État ait décidé d'augmenter ses taux.

Au moment de la construction du budget – et vous avez reçu cette présentation avec la manière dont nous avons pensé ce budget au moment de sa construction – nous avons estimé une croissance des bases de 3,7 %. On sait depuis le week-end dernier que le Gouvernement, ayant utilisé le 49.3 pour la loi de Finances, n'a pas prévu de limiter l'augmentation de ces bases en dessous de l'inflation. Nous serons vraisemblablement plutôt autour de 7 % d'augmentation des bases par l'État, ce qui sera une recette supplémentaire pour la Ville et qui pourra permettre de mieux sécuriser notre épargne – nous y reviendrons également lorsque nous serons au chapitre de l'épargne –, puis de financer notre programme qui est évidemment très impacté par l'inflation lui aussi.

Comme toutes les communes membres, nos recettes sont aussi faites de reversement à la CARENE pour 28 millions d'euros. C'est à la fois l'attribution de compensation qui est ajustée en fonction des nouvelles mutualisations de service et nous en avons parlé tout à l'heure. Puis, la dotation de solidarité communautaire qui est versée par la CARENE, qui est estimée à 7,5 millions d'euros.

Les autres taxes sont, par exemple :

- les droits de mutation que nous estimons à 4,5 millions d'euros. Lorsque vous vendez un bien, la Ville perçoit une taxe sur le montant de cette vente. C'est une stabilisation néanmoins, ça fait quelques années que nous avons très largement progressé en termes de volume d'euros sur cette taxe ;
- la taxe de séjour sur le tourisme est revenue à des niveaux que nous connaissions avant la crise donc, une fréquentation du territoire pour des questions liées au tourisme qui reprend normalement ;
- le chapitre de dotations et subventions s'élève à 18,4 millions d'euros en 2023. Ce sont les dotations de l'État qui, pour la première année depuis 2014 ou 2015, ne devraient pas baisser.

Nous avons aussi, à cet endroit, une compensation fiscale de 3,4 millions d'euros. Elle concerne les exonérations dont bénéficient les établissements industriels depuis 2021. C'était la fameuse baisse du Gouvernement sur les impôts de production. Donc, nous sommes compensés en recettes en moins au chapitre des impôts. Nous la retrouvons à cet endroit puisque désormais, c'est l'État qui verse la somme.

Nous avons – c'est toujours bien de le souligner – quelques autres dotations qui sont en hausse légère mais néanmoins en hausse, c'est principalement :

- les sommes allouées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat territorial global ;
- la participation des communes qui sont dans l'entente de l'Unité de Production Alimentaire Mutualisée (UPAM) qui ont aussi révisé leur versement à l'UPAM parce

que les prix augmentant, ils contribuent un peu plus au financement de ce magnifique outil de service public.

Autres produits, c'est principalement les revenus que nous générons lorsque nous louons des bâtiments municipaux à des organismes ou à des associations. On en a pour 1,5 million d'euros de recettes. Voilà ce que je peux dire à peu près de significatif sur ces autres produits.

Je vous ai remis cette slide, cette diapositive qui vous montre l'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2014. On voit qu'en 2014, on avait 16 millions d'euros de dotation globale par l'État et qu'en 2023, elle sera de 9,3 millions d'euros. Donc, c'est une perte de 50 millions d'euros, pourquoi ? Parce que si nous étions restés sur le montant de 2014 sur toutes ces années jusqu'en 2023 et si nous cumulions toute la perte que nous avons eue par rapport à cette année 2014 jusqu'à l'année 2023, ça fait bien 50 millions d'euros de perte.

David SAMZUN

Ce qui est bien la preuve que celles et ceux qui nous expliquent sur le plan national que les Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) ne baissent jamais dans les collectivités locales, cette démonstration très claire, ils nous racontent des « bobards ».

Xavier PERRIN

Les dépenses de fonctionnement désormais. Commençons par le chapitre 11, les charges à caractère général. Rien ne va vous surprendre dans ce que je vais vous dire, vous le vivez chez vous également, elles augmentent – énergie, chauffage, entretien, prestation, affranchissement – à 24,1 millions d'euros, soit + 12,8 % par rapport à 2022 :

- le coût de l'énergie, c'est + 50 % par rapport à 2022, ça représente 1,7 million d'euros sur le gaz, l'électricité et il nous reste un peu de fuel à certains endroits ;
- la dépense d'alimentation – on en a parlé également – est à 6 % de plus ;
- le carburant : 27 % de plus ;
- les frais de maintenance – c'est là aussi que ces dépenses sont hébergées – sont + 9,5 %.

Sur le coût de l'énergie, je me permets cette parenthèse, mais nous avons eu de la chance de pouvoir bénéficier de tarifs qui étaient négociés dans le cadre du SYndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA). Le SYDELA a pu négocier au bon moment pour des achats anticipés d'électricité. En 2021 pour 2022, on a réussi à ne pas subir l'envolée des prix donc, c'était bon pour nos budgets. En 2022, avec une hausse qui sera comprise entre 50 et 60 % selon les lots, c'est grave puisque je vous ai dit comment ça se traduisait en montant en euro. Néanmoins, SYDELA avait réussi à négocier un prix à hauteur de 93 € du mégawattheure alors qu'en moyenne, une commune seule paie 290 € le mégawattheure. Vous voyez que la différence est vraiment importante. Tout ça n'est valable pour que l'année 2023. En 2024, nous verrons comment nous aborderons cette période.

Un effort particulier des maîtrises de dépenses a néanmoins été engagé depuis plusieurs années avec différents chantiers d'optimisation. Les économies réalisées permettent de mettre en œuvre ou de poursuivre nos nouvelles politiques, par exemple, le développement du bio, la restauration scolaire et les différentes animations liées avec les animations dans la baie de Saint-Nazaire. Je ne vais pas me lancer dans une longue citation.

Les charges de personnel : 62,6 millions d'euros, une augmentation de + 2,3 %. Elles seront notamment impactées par :

- la hausse du point d'indice de la fonction publique de 3,5 %, ce qui représente pour la Ville de Saint-Nazaire 2 millions d'euros en année pleine ;

- la revalorisation et l'harmonisation du régime indemnitaire des agents de la Ville avec celui des agents de la CARENE, mis en œuvre en 2022. C'était le fruit d'une volonté politique de la Ville avant d'avoir connaissance de l'inflation et bien avant les décisions du Gouvernement en juillet sur la valeur du point. Tout ça pour dire que la revalorisation du salaire des agents, nous n'attendons pas que des décisions gouvernementales mais que nous savons les observer aussi, à part le prisme direct de notre collectivité ;
- des recrutements sont rendus nécessaires par l'augmentation de la population. Je suis adjoint à l'Éducation donc, je vais vous citer trois postes de création d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et un poste de gardien. Plus d'enfants dans les écoles donc, plus de classes. Plus de classes donc plus d'adultes pour les accompagner et accompagner les enseignants, en l'occurrence des ATSEM. Mais ce n'est pas que ça, c'est aussi plus de services donc, des techniciens travaux, voiries, espaces verts et aussi bâtiments.

Un petit focus sur le recrutement des policiers municipaux. Vous savez que nous avons un engagement en 2020 de doubler les effectifs de la police municipale. Nous en avons 10 et doubler veut dire 20. Sous réserve que les postes soient pourvus mais ils sont ouverts budgétairement, l'année 2023 verra cet engagement rempli puisque nous aurons nos 20 policiers municipaux. Là, on est sûr de l'investissement mais j'en profite. Nous avons 40 caméras et je crois que nous allons passer – je parle sous le contrôle de Jean-Luc SÉCHET – à 80. Ça doit se faire sur le premier trimestre de l'année qui vient.

Les crédits inscrits au chapitre 65 que nous appelons « autres charges de gestion courante » sont principalement des subventions faites aux associations : 15,7 millions d'euros. Une forte hausse qui est liée à l'augmentation des subventions donc 700 000 € de plus pour les associations, dont le CCAS avec 300 000 €. Lui aussi est assujéti à l'inflation et qui est concerné pour ses agents à l'augmentation des 3,5 % du point d'indice.

On peut dire aussi sur ces augmentations pour les associations, on a des associations sportives et culturelles :

- le Saint-Nazaire Volley-Ball Atlantique (SNVBA) ;
- le Saint-Nazaire Atlantique Football (SNAF) ;
- le Saint-Nazaire Natation (SNAN) ;
- « les colos apprenantes » dispositif dans lequel nous nous sommes engagés ;
- les Sérénades, concerts itinérants dans les différents quartiers.

Puis, vous avez une enveloppe des subventions exceptionnelles créée pour un montant de 175 000 € puisqu'avant, ces subventions exceptionnelles, qui répondaient à des projets d'associations, étaient prises sur le pot commun des subventions. Face à l'augmentation des dépenses un peu à l'inflation, mais surtout avec l'augmentation des projets et des idées, il a été convenu de créer cette enveloppe spécifique et à cette hauteur.

L'atténuation de produit correspond à la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) à 2 millions d'euros, mais c'est tous les ans la même chose.

Nos charges financières sont de 755 000 €, en tenant compte – c'est important de le dire – des nouveaux emprunts et de la hausse des taux d'intérêt. La commune bénéficie malgré tout encore de taux qui sont très bas puisqu'ils ont été contractés au bon moment et surtout majoritairement à taux fixe, avec un taux moyen de 1,1 %. Les charges spécifiques sont estimées à 80 000 €.

Je voudrais vous montrer un petit graphique intéressant, c'est l'évolution de nos charges de fonctionnement qui est croisée avec l'augmentation de la population. Vous avez :

- en orange, l'évolution de nos charges de personnel donc, le nombre d'agents nécessaire pour mettre en œuvre nos politiques publiques ;
- en gris, les charges courantes ;
- en bleu, l'augmentation de la population.

Si vous voyez le petit trait en pointillé, c'est parce qu'il y a eu en 2019 une modification de la prise en compte du nombre d'habitants avec un certain nombre d'habitants, les étudiants, les gendarmes et les populations sans domicile fixe qui ont été enlevés de ces comptages. Vous pouvez voir que finalement, l'augmentation rapide du nombre d'habitants à Saint-Nazaire ne s'est pas traduite par une augmentation proportionnelle similaire de l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement. Donc ce n'est pas le fruit du hasard parce que vous devez, en plus, ajouter à ça l'inflation. C'est bien le fait que depuis maintenant de nombreuses années, nous sommes allés interroger l'ensemble de nos budgets de fonctionnement, politique publique par politique publique, pour contenir cette évolution des dépenses. Donc, une gestion rigoureuse.

Ce qui rentre dans nos caisses et ce qui sort de nos caisses, heureusement, il y en a davantage qui rentre qu'il n'en sort. Tout ça vient constituer notre épargne. Nous prévoyons donc de consacrer 14,1 millions d'euros à notre épargne, soit 11,9 % de nos recettes. C'est une dégradation mais qui est notamment liée à l'inflation, puisqu'on met moins d'argent « de côté ». J'en profite parce qu'on dit « épargne » et on dit « argent de côté ». Il ne s'agit pas de mettre de l'argent de côté « histoire » d'avoir un matelas. D'abord, quand on met de l'argent de côté, on appelle ça de l'épargne et il y a une réglementation de l'État très stricte. On pourra appeler ça autrement de l'épargne, disons que ce sont des fonds propres ou des fonds de roulement. Il est nécessaire d'en avoir un certain nombre pour que la commune soit considérée comme étant bien administrée donc, pas mise sous tutelle de l'État. Nous sommes largement au-dessus de ces taux mais voilà ce qu'est finalement cette épargne.

Pour, cette épargne, nous avons un objectif à 16 millions d'euros dans la prospective. Je vous l'avais présenté au moment du rapport d'orientations budgétaires. Vous verrez que nous ne dégageons que 14 millions d'euros. Il y a donc 2 millions d'euros de manque pour pouvoir sécuriser notre projet stratégique. Alors, on n'est pas complètement inquiet parce qu'en général, les cessions – c'est-à-dire les biens que la Ville de Saint-Nazaire vend tout au long de l'année – vont venir alimenter notre épargne. Au moins, ce ne sont pas des sommes qui sont sûres. Donc, l'augmentation des bases décidée par l'État va venir sécuriser ce processus. Nous savons aujourd'hui avec ce 49.3, en tout cas la loi de Finances qui a été adoptée le week-end dernier, que nous serons en capacité de dégager le niveau d'épargne suffisant pour garantir notre projet stratégique puisque c'est ce que les banques regardent avant de nous attribuer des emprunts, qui permettent de financer nos programmes.

Je fais un point sur les projets stratégiques à venir et là encore les adjoints thématiques, s'ils le souhaitent, pourront compléter. À venir cette année, nous avons :

- le Conservatoire, si on se focalise sur le patrimoine : étude pour les écoles Jules Simon et Jean-Jaurès. En 2023, on sera un peu plus loin que les études pour Jules Simon puisque normalement à la rentrée prochaine, les choses commenceront à être concrètes sur le site ;
- des gros entretiens et de rénovations thermiques dans l'ensemble des bâtiments ;
- une enveloppe de 1,7 million d'euros précisément sur le centre-ville pour le traitement de l'espace public ;
- toujours sur l'espace public, plusieurs boulevards, mais la liste n'est pas exhaustive : le boulevard Leferme, le perret du front de mer et la jetée de Saint-Marc ;
- l'entretien de voirie ;
- l'éclairage public ;
- le plan vélo ;

- le Projet de Renouveau d'Intérêt Régional (PRIR) est principalement sur Brossolette et son école mais pas que l'école. C'est aussi la salle polyvalente, la crèche : 5 millions d'euros ;
- toujours l'accompagnement au logement et l'achat de foncier. L'achat de foncier à 2 millions d'euros, si la Ville fait des cessions, donc vend de son patrimoine, c'est aussi pour financer d'autres acquisitions et notamment de fonciers. Ce sont ces acquisitions qui nous permettent ensuite d'avoir un pilotage notamment avec les promoteurs, des projets qui pourront sortir de terre pour loger nos habitants ;
- la vie numérique, les systèmes d'information, par exemple, l'école numérique : 2,1 millions d'euros.

La liste, encore une fois, n'est pas exhaustive.

Des recettes d'investissement, évidemment lorsque nous nous engageons dans un projet, d'autres qui peuvent être concernés viennent nous aider à le financer. Si on parle du Conservatoire, ça peut être le Département, la Région, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), etc. Là, nous prévoyons :

- des subventions d'équipement à hauteur de 3 millions d'euros ;
- FCTVA, c'est ce qu'on récupère de TVA sur différents investissements : 4 millions d'euros ;
- produits de cessions, ce sont les 4 millions d'euros que nous envisageons de pouvoir récupérer sur l'année mais c'est bien à la fin de l'année que nous vous dirons ce que nous aurons vraiment réussi à récupérer, c'est-à-dire à vendre et à quel prix ;
- taxe d'aménagement : 1,3 million d'euros ;
- produits des amendes : 400 000 €.

Nous finissons d'équilibrer nos recettes d'investissement, pour réaliser les investissements que j'ai présentés juste avant, par des emprunts. On met des emprunts théoriques parce qu'il faut bien mettre un montant qui permet d'équilibrer ce que nous prévoyons de dépenser. Evidemment, cet emprunt, si on dit qu'il est théorique, c'est qu'il sera contracté totalement ou partiellement, en fonction des investissements que nous pourrions véritablement réaliser sur l'année.

Qui dit emprunt dit dette qu'il convient de piloter. Cette dette, aujourd'hui, est composée à 63 % de taux fixes et à 34 % à taux variable. C'était l'inverse au début du mandat. Donc, c'est bien d'avoir inversé cette composition, cette structuration de notre dette, puisque nous avons pu contracter des taux fixes assez intéressants. Le taux moyen constaté au 1^{er} janvier est de 1,1 %. La durée de vie moyenne de la dette est de cinq ans et six mois.

Vous savez que la capacité de désendettement est un marqueur, un curseur dont on parle assez souvent : 3,9 ans, presque quatre ans au stade de ce budget primitif. Le montant est inférieur à la moyenne de la strate qui était à six ans en 2021. Si nous dégradons ce ratio, j'imagine que la moyenne de strate est, elle aussi, en train de se dégrader légèrement. Néanmoins, c'est tout à fait piloté puisque pour financer notre projet stratégique, nous empruntons plus. Nous avons prévu d'avoir une durée de désendettement à l'issue du projet stratégique à six ans. Avec ces 3,9, de mémoire, nous devions être à 3,6 l'année dernière, nous sommes sur une trajectoire qui est tout à fait contrôlée. Selon la charte Gissler qui précise le niveau d'exposition de la dette au risque, 100 % de la dette de Saint-Nazaire est classée 1A, c'est le plus haut niveau. Autrement dit, le risque le plus faible.

Puis, important aussi à montrer, un territoire qui prépare l'avenir puisque si on ajoute ce que la Ville de Saint-Nazaire, la CARENE, Silène et la SONADEV prévoient d'investir, on arrive à plus de 200 millions d'euros d'investissement. Derrière, c'est de l'acompte pour 2023, parce que si je faisais le ratio sur la durée du projet stratégique de la Ville, de ce que la CARENE, Silène et SONADEV prévoient de faire – d'ailleurs, je l'ai fait – c'est 1,9 milliard d'euros qui

sont prévus être dépensés dans les huit, neuf prochaines années. C'est autant de commandes publiques, de soutien à l'économie et d'emplois qui sont derrière. En plus évidemment, de construire ou réhabiliter des bâtiments et des voiries qui sont nécessaires à la bonne vie quotidienne de l'ensemble de nos habitants.

J'ai terminé ma présentation.

David SAMZUN

Merci, M. PERRIN, pour cette vision globale de présentation du budget perspective. Tout le monde aura pu apprécier la situation financière de la Ville.

J'imagine qu'il y a des prises de parole. Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL, vous avez la parole.

Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL

Merci, M. PERRIN, pour cette présentation. À la lecture du budget primitif, nous avons plusieurs réflexions, observations et questions.

Nous aurions aimé avoir une présentation du budget par thématique, afin de pouvoir étudier qui est concerné par les impacts budgétaires, les augmentations de budget notamment, en effet, à l'action sociale, à l'éducation, la culture et le sport. La crise climatique, économique et sociale que nous traversons et qui est loin d'être terminée, doit nous imposer de nous questionner sur nos organisations et nos priorités.

Le dernier rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) de fin novembre prévoit que l'inflation que nous constatons en 2022 sera encore très impactante sur 2023 et 2024. La France devrait subir une hausse des prix de 6 % sur toute l'année 2022, suivie d'une nouvelle hausse annuelle de plus de 5 % sur 2023 et 3 % estimée en 2024.

Les salaires ne suivant certainement pas ces hausses de prix, le Gouvernement annonce une hausse du SMIC au 1^{er} janvier de 1,81 %, soit 24 € net. Je vous rappelle que le traitement indiciaire des 6, 7 premiers échelons de catégorie C de la fonction publique territoriale est inférieur au public. Nous ne pouvons que craindre une très nette baisse du pouvoir d'achat et surtout du pouvoir de vivre en France et donc sur nos territoires.

Concernant les recettes du budget de fonctionnement, plusieurs questionnements. Sur le compte 70 qui est le produit de vente directe de la Ville, comment anticiper les difficultés que pourront rencontrer les familles dans leur paiement de service ? Comme l'accueil périscolaire ou la restauration scolaire.

Sur le compte de fiscalité locale, si nous n'augmentons pas le taux des impôts locaux, il faut tout de même s'attendre à une nette revalorisation des bases qui est annoncée depuis quelques semaines déjà. M. PERRIN vient de nous indiquer que ce serait aux environs de 7 %, ce qui est très élevé. Qui va pouvoir se permettre d'encaisser une augmentation de ces impôts locaux durant la crise ?

Dans les recettes fiscales, il y a aussi une taxe sur les droits de mutation. Si les ventes immobilières ont continué d'augmenter en 2022, les économistes sont d'avis que l'augmentation des taux de crédit annoncée par la Banque Centrale Européenne devrait faire baisser le nombre de ventes sur 2023. Les prix de l'immobilier devraient également baisser. Quelle famille peut actuellement s'acheter un appartement à Saint-Nazaire pour 450 000 €, voire 600 000 € ? Pas les nazairiens et nazairiennes en tout cas, et qu'une certaine catégorie de citoyens. Celles et ceux qui souhaitent devenir propriétaires avec des revenus modestes ou moyens, vont acheter à plus de 30 km de Saint-Nazaire. Même à cette

distance, ça devient cher d'acheter ce bien. Ce sont eux que l'on voit sur la route tous les matins pour venir travailler sur l'agglomération.

Même si les contrats de Cahors ou autres pactes de confiance sont suspendus à l'heure actuelle, nous souhaitons rappeler notre désapprobation à cette atteinte à la libre administration des collectivités qui sont en première ligne, face aux difficultés des habitants et des habitantes, tout en sachant maîtriser un budget de fonctionnement.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous voyons sur les charges de gestion courante une augmentation de 13 % pour tenir compte notamment des augmentations du coût de l'énergie. L'impact de l'augmentation actuelle du coût de l'énergie est limité, compte tenu du rôle du SYDELA, mais quand sera-t-il dans un an, quand le SYDELA sera en renégociation de ses tarifs ? M. PERRIN a bien indiqué tout à l'heure une augmentation de 50 % mais on peut s'inquiéter dans un an.

Il apparaît plus que souhaitable que les collectivités et tous services publics bénéficient des tarifs réglementés de l'énergie, pour ne pas avoir à faire des choix comme d'autres collectivités ont pu le faire. De fermer des services, par exemple, des bibliothèques, des piscines ou de supprimer le chauffage et l'eau chaude dans des bâtiments comme les gymnases, par exemple. Il y a eu un reportage cette semaine sur un gymnase – alors pas sur Saint-Nazaire mais sur la métropole – qui était à 7,5°C pour faire de la gym scolaire. Donc, on peut s'inquiéter.

L'article de presse d'hier sur les coupures possibles d'électricité au collège Anita Conti avec les risques d'annulation de cours et qui peut concerner toute la Ville, ne doit pas être pris à la légère. Quelle communication pensez-vous faire aux habitants de la Ville en cas de coupure d'électricité en janvier et février ?

Sur les charges de personnel, une augmentation de 2,3 % liée au régime indemnitaire des agents et à l'augmentation du point d'indice en année pleine, que prévoyons-nous pour le pouvoir de vivre des agents de la collectivité en pleine période de crise qui va se poursuivre ?

Sur les charges de gestion courante, quelles sont les principales structures qui vont bénéficier de ces augmentations de subvention ? La priorité, à notre avis, doit être à l'action sociale qui voit déjà les besoins alimentaires de nos concitoyens augmenter auprès des associations caritatives. Les associations du Carrefour des solidarités sont assez inquiètes. Le nombre de bénéficiaires a explosé. En parallèle, le volume de nourritures issu des opérations de collecte auprès des magasins baisse. Entre mars et novembre, les associations notent une augmentation de 30 % du nombre de bénéficiaires.

J'ai participé, comme chaque année, à la dernière collecte de l'année de la banque alimentaire et je dois vous dire que le constat est flagrant d'une nette diminution du pouvoir d'achat de nos concitoyens. Ça doit nous interpeller vivement. Quelle est donc votre vision pour les deux-trois années à venir ? Quelles évolutions prévoyez-vous dans les prochaines décisions modificatives et dans les prochains budgets ? Peut-être que pour le moment, financièrement, ça va plutôt bien à Saint-Nazaire, mais jusqu'à quand ? On a le droit de s'inquiéter.

Merci.

David SAMZUN

Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL, vous avez fait des constats, vous avez posé des questions. Vous étiez tête de liste aux élections municipales puisque vous envisagiez d'être maire de cette Ville. Vous seriez à notre place, c'est quoi vos préconisations ?

Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL

Sur le budget, ma priorité irait actuellement sur l'action sociale, puisque je me dis qu'il faut pouvoir anticiper les difficultés que les habitants et les habitantes vont rencontrer.

C'est ce que je viens de dire en fait, M. le Maire.

David SAMZUN

Vous posez plein de questions et vous commentez. Je vous le dis, vous avez souhaité et puis peut-être plus tard, c'est la démocratie, être en responsabilité, c'est-à-dire avoir les manettes de gestion. Vous posez des constats et des questions, mais les uns et les autres vont vous répondre et puis je ferai la voiture-balai.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Il n'y en a pas ?

Mme Dominique TRIGODET.

Dominique TRIGODET

Merci, M. le Maire.

Je suis ravie vraiment, Mme BÉNIZÉ-THUAL, aujourd'hui de pouvoir vous répondre. Comme vous l'avez vu, M. PERRIN a aussi expliqué que certes, les politiques sociales ne sont pas déployées qu'au sein du CCAS, mais c'est un volet important. Vous le savez, j'espère, qu'au sein du CCAS tous les ans, nous avons le débat d'orientations budgétaires et également le vote du budget primitif, ce qui a eu lieu précédemment. De nouvelles orientations politiques justement pour prendre en compte les difficultés d'aujourd'hui et à venir comme vous l'avez pointé, puisque nous faisons le même constat. Les nouvelles orientations politiques au niveau social ont été aussi actées, prises et présentées également aux administrateurs du CCAS.

Je regrette aujourd'hui que depuis quand même fort longtemps, nous n'avons plus du tout l'opposition au sein du CCAS ni aux Commissions d'Administration (CA). C'est bien dommage parce que les questions que vous posez aujourd'hui, on aurait dû les partager et peut-être construire ensemble hier ou avant-hier.

David SAMZUN

Ça, ce sont les affaires sociales. On passe au personnel ou au patrimoine ?

Céline PAILLARD

Un petit mot sur la masse salariale. J'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois. La volonté avait été forte, de cette équipe municipale, d'augmenter la masse salariale par l'augmentation du régime indemnitaire qui a été négociée avec les organisations syndicales, plus l'augmentation du point d'indice, les différentes hausses et notamment du SMIC, un budget pour la Ville de Saint-Nazaire de 3,9 millions d'euros qui a été décidé bien avant cette inflation qu'on connaît aujourd'hui. On avait pris les devants. Donc 3,9 millions d'euros, c'est l'augmentation de la masse salariale.

Après, là où on peut être d'accord et que nous devons là aussi faire un vœu pieux tous ensemble, de se dire que l'État doit continuer à mettre au niveau le point d'indice à ce niveau d'inflation. Là, oui, ce sera au bout du compte la collectivité qui devra, de toute façon, payer cette hausse du point d'indice, mais il faut que l'État continue dans ce sens-là.

David SAMZUN

M. PERRIN.

Xavier PERRIN

J'ai des réponses et des explications pour chacun des points. J'ai essayé de les noter, il y en a qui ont été donnés et s'il en manque, vous me le direz puis, j'y reviendrai.

D'abord sur la présentation par thématique. On peut le faire et il a peu de sens. Je vais vous dire pourquoi il a peu de sens. C'est parce qu'on ne fonctionne pas ici en silo. J'avais essayé de le faire comprendre lorsque j'ai parlé du fait qu'on n'allait pas augmenter les tarifs municipaux. J'ai parlé des cantines parce que je trouve qu'on est en train de parler d'enfants, on est en train de parler de ce qu'ils mangent et que c'est particulièrement important. C'est l'ensemble de nos tarifs municipaux qui n'ont pas augmenté depuis 2009 avec l'inflation que nous connaissons. Ça, c'est une politique sociale et une politique éducative.

Comment est-ce qu'on garantit l'ensemble de nos politiques d'émancipation, en continuant d'avoir des accès aux activités que nous pouvons proposer dans le sport, dans la culture, à l'école à des tarifs qui tiennent compte, d'une part, du coefficient familial et, d'autre part, qui n'impactent pas sur l'usager l'augmentation de l'inflation ? Vous avez là l'exemple d'une politique qui n'est pas qu'une politique de l'éducation, qu'une politique de l'UPAM ou qu'une politique du CCAS. C'est une approche globale qui répond à une boussole sociale et qui est celle de cette majorité municipale. Cela n'a pas changé depuis l'époque où, d'ailleurs, vous collaboriez à la mettre en œuvre.

Ensuite sur les salaires, je n'y reviens pas puisque Céline PAILLARD a pu le faire.

Sur le logement, je sens que je ne vais pas trop détailler, puisque le Maire nous a annoncé qu'il ferait la voiture-balai. Je pense qu'il a plein de choses à dire sur le sujet, mais vous avez vu que nous faisons apparaître des politiques d'achat notamment de foncier. C'est quelque chose dont nous avons hérité et que nous espérons transmettre. C'est une façon de penser la Ville et de penser son développement. Comment est-ce que nous sommes capables de faire en sorte que cette Ville reste accessible à tous ?

Nous avons des freins par rapport à ça. Dans les freins que nous avons, nous avons des riverains qui, parfois, voient une forme de densification qui, elle-même, d'ailleurs répond à une préoccupation écologique, qui font des recours pour ne pas construire. Nous avons des membres, y compris de l'opposition, à droite, qui ne siègent pas ici, chez vous qui siègent ici et qui ont tenu des propos pendant des campagnes électorales disant que nous construisons trop, qu'il y a trop de béton. Ils ont essayé de glaner quelques voix dans l'entre-deux-tours en tenant ce propos.

Je vous l'ai dit et je vous le répète, sur cette question du logement, pour permettre à des gens de s'inscrire dans des parcours résidentiels et donc de quitter, par exemple, les logements sociaux parce qu'il y a 7 000 demandes en attente. Silène construit, par ailleurs, et réhabilite. Il n'est pas le seul bailleur social à le faire. Nous menons des nouveaux projets dans lesquels il y a 30 parfois 40 % de logements sociaux sous la forme d'accession à la propriété.

Aidez-nous. Être de gauche aujourd'hui, c'est faire en sorte que cette Ville reste accessible à tous. Aidez-nous, lorsqu'on essaie de faire une résidence pour les étudiants, une résidence sociale plutôt que de dire qu'il ne faut pas la faire. Aidez-nous, lorsque des riverains s'opposent à nous, parce que leur quotidien va être transformé et bouleversé. C'est normal, c'est parfois des préoccupations légitimes. Vous n'êtes jamais à nos côtés pour répondre à cette politique sociale. Pire ! Vous êtes en face de nous.

Sur l'inflation, vous faites toute une liste d'inquiétudes, nous les partageons complètement. Je rappelle qu'ici, vous êtes dans un Conseil municipal avec les prérogatives qui sont les nôtres. Je ne suis pas Bruno LE MAIRE. Par rapport à cette inflation, on essaie de la piloter.

Finalement ce qui s'est passé en 2022, ce qui va se passer en 2023, on est en train de vous dire que c'est moins grave que si c'était pire. Sauf que ce n'est pas le fruit du hasard, c'est vraiment le fruit d'une conscience et d'une rigueur de l'ensemble des élus de cette majorité pour essayer, point par point, d'aller essayer de limiter ces budgets d'inflation. Donc, c'est un pilotage fin.

Il n'y a pas que l'énergie que nous consommons, il y a celle que nous ne voulons plus consommer. Je prends l'exemple de Victor Hugo. Vous allez à Victor Hugo, il y a des travaux de réhabilitation qui sont très conséquents et dont on peut imaginer à leur issue une non-dépense énergétique de -40 %. Vous avez, par ailleurs, sur le toit de l'école Victor Hugo, des panneaux photovoltaïques qui vont être capables de produire 40 % de l'électricité dont le groupe scolaire a besoin. Si nous ajoutons les économies d'énergies et l'autoproduction sur le toit, c'est 80 % de besoin en énergie net en moins. Quand on veut lutter contre l'inflation, c'est souvent Mme HAMEAU qui le disait : « L'énergie la moins chère et la plus propre est celle que nous ne consommons pas », voilà également comment nous préparons l'avenir et comment nous affrontons ces épisodes d'inflation.

Sur les coupures d'électricité qui pourraient arriver, j'attends de voir, nous sommes membres d'un dispositif qui s'appelle Ecowatt. Il va nous accompagner nous, comme tout un tas de collectivités, pour être sûrs d'abord de profiter de leur expertise pour informer le mieux possible et éviter que des citoyens, des usagers et des enfants dans les écoles, etc. se retrouvent dans des difficultés. Nous nous appuyerons sur leur expertise.

Peut-être que j'ai oublié des réponses dans tout ce que je vous ai dit ou dans ce que les uns et les autres ont pu dire, mais je vais quand même vous ajouter une chose. Quand on dit que la situation est saine, d'abord faites-moi confiance. Mais au-delà de ça – puisque vous avez l'ensemble des tableaux – on ne serait pas dans cette capacité à piloter aussi finement l'ensemble de nos politiques publiques si nous n'étions pas précisément dans cette anticipation de tous les jours, dans cette rigueur, dans ces pilotages sur la manière dont on fait nos travaux, nos réhabilitations, sur la manière dont on fait des anticipations sur les achats de fonciers, sur la manière aussi et vous avez eu, on a une épargne qui est plus importante qu'ailleurs. On fait attention à maintenir cette épargne, ce n'est pas que pour faire de l'investissement, c'est aussi parce que quand il y a besoin d'appuyer sur le bouton pour venir aider, développer un fonds d'urgence pour l'aide alimentaire – dont Dominique TRIGODET vous a parlé – on est capable de le faire parce qu'on garde ces marges-là, parce que ça compte pour nous. Si, demain, il fallait le refaire, évidemment que nous le referons parce que les gens doivent pouvoir manger.

Ils doivent pouvoir manger, mais il y a aussi une politique sociale que des fois, on ne compte pas, c'est celle de l'emploi. Quand on nous dit qu'il faut aller dans la décroissance, je suis très fier, au nom de cette municipalité, de montrer que c'est 200 millions d'euros qui vont être mis sur la table en 2023 pour construire ce que nous faisons. Nous défendons l'emploi, donc nous défendons les salaires, les prélèvements sur ces salaires pour la répartition, sur le bénéfice des entreprises et sur le fait qu'elles s'installent, qu'elles paient de la taxe foncière. C'est bien cette croissance-là qui ne doit être pas productiviste comme on a pu la connaître, mais qui doit être raisonnée, verte et durable. Cette croissance-là vient financer l'ensemble de nos politiques sociales et d'émancipation.

Voilà « le logiciel » de la Ville de Saint-Nazaire.

David SAMZUN

Un petit mot de conclusion. Je crois – je caresse l'espoir, on est dans la période des vœux, j'espère – percevoir dans vos propos, Mme BÉNIZÉ-THUAL, que vous venez de vous rendre compte, vous et vos collègues, de l'incohérence du propos que vous teniez sur les politiques d'habitat.

Vous me connaissez depuis très longtemps, j'ai toujours affirmé que la mixité sociale, on pouvait en faire du discours, elle ne se décrète pas, elle se construit. J'ai toujours considéré que les politiques d'habitat étaient l'architecture, la colonne vertébrale des politiques sociales et du développement économique donc de l'emploi, donc de la valeur travail. Commencez à reprendre un peu le vocabulaire que nous employons depuis longtemps, construire à 20, à 30, à 40 km des lieux d'emploi de production, ce n'est pas bon pour le pouvoir d'achat, ce n'est pas bon pour l'environnement, bienvenue. Par contre, il faudra arrêter de s'opposer à l'ensemble des programmes d'habitat depuis très longtemps, M. PERRIN vous l'a dit.

Je ne suis pas d'accord avec vous, Madame. Votre exemple n'est pas bon. En tout cas, il n'est pas pertinent à mes yeux. Oui, l'inflation estimée par Bercy est aux alentours de 6 %, mais c'est un panel d'un portefeuille, on ne va pas trop rentrer dans la technique. L'inflation réelle, quand il faut aller remplir le caddy, quand il faut se chauffer, les besoins primaires, ce n'est pas 6 %, c'est 20 %. Les plus faibles d'entre nous en prennent plus – pour ne pas dire plein la gueule – beaucoup plus que celles et ceux qui sont dans des situations encore, certes, moins confortables qu'ils n'étaient, mais ils subissent 20 % d'inflation.

On n'a pas de leçon à recevoir. Avec Dominique TRIGODET, nous étions au Carrefour des solidarités où on le constate, on le voit, on le touche, on le perçoit, d'une part des associations mobilisées – permettez-moi de les saluer avec leurs bénévoles – mais des demandeurs de plus en plus grands et surtout d'une diversité des bénéficiaires, comme on appelle ces personnes, qui viennent tout simplement pour demander à se nourrir.

Je l'ai dit, nous l'avons fait et nous le referons s'il fallait le faire. La Ville sera toujours là. Voilà pourquoi on s'est doté d'une subvention supplémentaire distribuée au CCAS. S'il fallait le refaire, nous le référons.

J'ai bien vu, mais vous employez les mêmes méthodes que je vois sur le plan national que je ne supporte de moins en moins. Vous avez lu la presse, vous avez cité M. PARÈS, le chef d'établissement d'Anita Conti. Pour avoir échangé avec lui pas plus tard qu'hier après-midi, notamment sur ce sujet, je le laisserai s'exprimer comme il le souhaite, où il le souhaite et dans l'intemporalité qu'il le souhaite.

Par contre, avec Mme Stéphanie LIPREAU, j'ai reçu l'ensemble des chefs d'établissement, collègues et lycées de Saint-Nazaire, publics et privés. Oui, il y a des choses qui nous inquiètent énormément. Ce nombre de jeunes qui, parfois, feront des malaises – je ne parle pas dans nos écoles primaires mais des collègues – en arrivant parce qu'ils n'ont pas pris de petit déjeuner, tout simplement parce qu'ils n'ont pas diné le soir et que le seul repas, c'est celui du midi, de voir des enfants repartir les poches pleines pour pouvoir donner à manger au frère ou à la sœur. Oui, ces sujets-là, on les regarde droit dans les yeux.

Je ne serai pas de ceux ou de celles qui se planqueront derrière des notions de compétences, en considérant que ça, c'est du département ça, c'est de la région. Avec Mme LIPREAU – mais ça date de mercredi midi –, nous regardons ces sujets, au même titre qu'une augmentation parfois de la violence et une augmentation de maternité subie. Bref, tous ces sujets qui touchent la misère de Saint-Nazaire, on est là.

Troisième point, vous parlez de l'habitat. Je le dis et je le redis ici, y compris pour prendre le Conseil municipal à témoin. On va bientôt avoir la livraison des évolutions de population. Nous aurons en début d'année la livraison de l'Observatoire de l'État qui nous dira l'évolution du nombre de logements, y compris du logement maîtrisé et du logement social. On regardera ce qui se passe dans le département. On regardera sereinement celles et ceux qui construisent, celles et ceux qui construisent, pour qui. On regardera celles et ceux aussi qui font du discours parfois plus à gauche que moi. On regardera.

Deuxième point, on regardera le nombre de logements construits avec le nombre de consommations de foncières. On regardera où est-ce qu'on construit, comment on construit. Celles et ceux qui nous font parfois des leçons sur la cause environnementale, on va regarder sereinement et tranquillement.

On va regarder les villes de bord de mer qui augmentent leur taux de logements sociaux ou, en tout cas, qui ne les dégradent pas. On va regarder celles et ceux qui, parce qu'ils ne produisent plus au nom de la bonne conscience, amènent chez nous. Vous le savez, Madame, on était à 4 200 demandes de logements chez Silène depuis 10-15 ans. On a même déconstruit 600 logements, ça restait d'une grande stabilité. Regardez et vérifiez si je dis des bêtises. Aujourd'hui, on est à 6 900. On ne demande pas du logement social où on n'en produit pas. On ne demande pas du logement social où il n'y a plus de grue. On ne demande pas non plus, bien évidemment, du logement quand il n'y a pas de travail. On conjugue l'attractivité d'un territoire dont certains me disent : « Il faut tout arrêter », vous me donnerez les modes d'emploi parce qu'on a un environnement exceptionnel. Je crois qu'on a une Ville plutôt agréable à vivre, un bassin de vie avec des entreprises – et ce n'est pas un gros mot chez moi –, avec une industrie au service de la transition énergétique, dans la période, y compris au service de nos radiateurs pour que les uns et les autres aient de l'électricité et du chauffage. On a donc une responsabilité française, européenne pour ne pas dire mondiale.

J'ai noté, dans ce budget, une maîtrise sérieuse des adjoints, des Conseillers municipaux qui ne travaillent pas en silo et qui ne regardent pas qu'est-ce que c'est, la demande de tel ou tel club, de telle ou telle association, mais de regarder de façon très transversale. Voilà pourquoi je partage pleinement le propos de M. PERRIN de ne pas faire des présentations qui vous arrangeraient peut-être pour pouvoir dire : « Ici, ça diminue. Ici, ça augmente ».

Il y a une question simple, dans vos commentaires, il manque une chose. Dans une collectivité locale, nous avons de moins en moins de pouvoir sur le prélèvement de l'impôt. Vous le savez, je ne vous fais pas de cours. On a la taxe foncière, on a la tarification, on vous l'a dit, on n'y touche pas et ceci depuis combien de temps ? Joël BATTEUX était maire, nous n'avons jamais bougé notamment sur la restauration scolaire.

Vous ne l'avez pas dit, M. PERRIN, vous n'en avez pas eu le temps. Le premier repas est à 0,65 €. Aujourd'hui, nous estimons la pause méridienne, repas compris, en coût à 17 €. Ça, c'est de la politique. Ça, c'est être de gauche, d'avoir des mutualisations budgétaires au service de nos jeunes. Pas de leçon à recevoir.

Le budget, il faut l'adopter et je me permettrai de conclure, soit on lève l'impôt, soit on fait des économies. La responsabilité des politiques est de faire des choix. Je n'ai pas entendu une seule piste d'économie dans votre propos.

Le vote est ouvert. Tout le monde est à sa place. 10 opposants, 10 contre, 38 pour. Je vous remercie.

Le tourisme, M. PERRIN.

19 - Tourisme – Délégation de Service Public – SNAT – Convention de groupement d'autorités concédantes entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE – Mise en œuvre des missions de l'office de tourisme intercommunal de la CARENE, l'exploitation des équipements touristiques d'intérêt communautaire, la mise en valeur et la conservation du patrimoine de la Ville de Saint-Nazaire, incluant la gestion de l'écomusée de Saint-Nazaire – avenant n° 2 – Approbation et autorisation de signature.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 6

10 élus n'ont pas pris part au vote et sont sortis de la salle : Mme Magali FENECH, Mme Betty GALIOT, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Capucine HAURAY, Mme Julia MOREAU, Mme Béatrice PRIOU, M. Éric PROVOST, M. Michel RAY, Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, M. Cédric TURCAS.

(M. Éric PROVOST ayant donné procuration à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Julia MOREAU ayant donné procuration à M. Michel RAY, Mme Magali FENECH ayant donné procuration à Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE).

M. Cédric TURCAS, porteur de la procuration de Mme Capucine HAURAY, était sorti de la salle au moment du vote.

David SAMZUN

Il y a des gens qui doivent quitter la salle : Mme Béatrice PRIOU, M. Michel RAY, Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, Mme Céline GIRARD-RAFFIN et Mme Betty GALIOT. Que celles et ceux qui ont un pouvoir et qui quittent la salle, gardent bien leur boîtier et ne la donnent pas aux voisins.

Je vais demander à M. PERRIN qui va appuyer sur son micro de représenter la délibération 19.

Xavier PERRIN

Une contribution pour cet organisme la SNAT donc, la SPL. Vous savez que nous répartissons nos contributions à cette société, selon un pourcentage Ville et CARENE, puisque beaucoup des équipements de la SNAT sont considérés comme étant des équipements d'intérêt communautaire. Donc, 61 % de l'activité concerne cette dimension d'agglomération et 39 % pour la Ville.

La CARENE a décidé, puisque les difficultés financières pesaient essentiellement sur les activités qui relevaient de l'intérêt communautaire, de verser une contribution supplémentaire de 80 000 €. Évidemment puisqu'ils versent une subvention complémentaire, cela fait bouger la répartition 61-39 car la Ville ne va rien donner. Nous vous proposons de ne pas changer cette répartition et d'accepter que la CARENE nous dise : « Oui, j'ai bien compris que vous ne changiez pas la répartition, donc je vais bien intégrer pour moi-même sur mes propres fonds cette somme de 80 000 € ».

David SAMZUN

J'imagine qu'il n'y a pas de prise de parole. Le vote est ouvert. On a 32 pour et 6 abstentions. Je vous remercie.

20 - Ouverture des commerces le dimanche – Dérogations accordées par le Maire pour l'année 2023 – Avis du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votants : 44

Pour : 36

Contre : 8

Abstentions : 2

2 élus n'ont pas pris part au vote : M. Philippe CAILLAUD, Mme Hanane REBIHA.

M. Philippe CAILLAUD, porteur de la procuration de Mme REBIHA, était sorti de la salle au moment du vote.

David SAMZUN

On va passer la parole à M. SÉCHET, les collègues peuvent revenir bien évidemment, pour la délibération 20.

Jean-Luc SÉCHET

Merci, M. le Maire.

Mes cher-es Collègues, cela fait maintenant huit années, si j'ai bien compté, que cette délibération est présentée dans cette assemblée, depuis le vote par le Conseil municipal de Saint-Nazaire en 2014 de la délibération-cadre relative à la redynamisation de notre centre-ville et plus particulièrement au renforcement de son attractivité par la présence de son offre commerciale.

Aussi, je vous demande, mes cher-es Collègues, d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches 10 et 17 décembre 2023. Nous bénéficions d'un accord avec les périphéries qui n'ouvrent pas leurs espaces commerciaux à cette même période, pour permettre à nos commerces du centre-ville de profiter de ces temps si importants au moment où ils connaissent de grandes difficultés.

David SAMZUN

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je n'en ai pas. Le vote est ouvert. En sachant que Mme BIZEUL et M. MANARA, comme depuis que cette délibération existe à Saint-Nazaire, s'abstiendront. Il y a aussi 8 contre et 36 pour.

21 - Règlement Halles et marchés – Modifications – Modalités du droit de présentation du nouveau règlement – Approbation

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

1 élu n'a pas pris part au vote : M. Philippe CAILLAUD.

Jean-Christophe LACELLE

M. le Maire, mes cher-es Collègues.

Par délibération en date de 19 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé le règlement général des halles et marchés de Saint-Nazaire. La dernière actualisation de ce document a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2015.

Après de nombreux échanges avec les organisations professionnelles des commerçants non sédentaires et des représentants des halles et marchés, de nouvelles modifications sont proposées au règlement pour l'actualiser aux usages, tout en accordant une visibilité plus grande aux procédures d'attributions des étals.

Plus précisément, d'une part, il est apporté des amendements aux documents existants :

- horaires d'été et horaires de marché ;
- durée de l'abonnement ;
- encadrement de la procédure de sélection préalable des candidats et de la mise à disposition des emplacements sur le domaine public ;
- liste des documents professionnels obligatoires pour exercer une activité commerciale sur les marchés ;
- nature des sanctions et échelonnements des niveaux de sanction en cas de non-respect du règlement.

D'autre part, ces modifications intègrent désormais le mécanisme du droit de présentation issue de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi Pinel, qui a inséré un nouvel article, le L. 2224-18-1 au sein du Code général des collectivités territoriales. À ce titre, le commerçant titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire et exerçant son activité dans une halle ou un marché ou ses ayants droit en cas de décès, d'invalidité ou de retraite du titulaire peut, en cas de cession de son fonds de commerce, présenter au Maire une personne comme successeur.

Toutefois, pour que le commerçant titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire puisse bénéficier de ce droit de présentation, l'article L. 2224-18-1 susvisé exige que le Conseil municipal délibère pour fixer la durée d'ancienneté et d'activité minimale sur la halle ou le marché concerné, nécessaire au commerçant pour pouvoir user de ce droit. Étant à préciser que cette durée d'ancienneté et d'activité minimale ne peut excéder trois ans.

Une durée trop courte serait préjudiciable à la bonne gestion du domaine public, car elle pourrait favoriser l'émergence de trois actions spéculatives. C'est pourquoi il est proposé au

Conseil municipal de fixer la durée d'ancienneté et d'activité minimale sur chaque halle ou marché de Saint-Nazaire, pour bénéficier du droit de présentation à trois ans. Ainsi, seuls les commerçants titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire, exerçant leurs activités depuis au moins trois ans, sous les halles centrales ou sur l'un des marchés de la Ville, pourront bénéficier du droit de présentation en cas de succession de leur fonds de commerce. Le règlement des halles et marchés joint en annexe détaille l'ensemble de ces modifications et précise les modalités de mise en œuvre du droit de présentation.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement général des halles et marchés de Saint-Nazaire ;
- fixer la durée d'ancienneté minimale sur chaque halle ou marché de Saint-Nazaire pour bénéficier de ce droit de présentation à trois ans.

David SAMZUN

Merci, M. LACELLE.

Sur la délibération 21, règlement halles et marchés, on a une demande de prise de parole, M. BILLET.

François BILLET

Bonjour à toutes et à tous.

On n'a pas de commentaires particuliers sur le règlement, mais on voulait profiter de cette délibération concernant les halles, pour apporter ici les questions qui sont posées par de nombreux nazairiens concernant ces halles, parce que :

- vous avez annoncé un projet de plus de 12 millions d'euros proposant une refonte profonde du bâtiment et un projet de galerie commerciale ouvert tous les jours ;
- vous avez annoncé ensuite que des analyses divergentes des problèmes de structures vous conduisaient à arrêter ce projet ;
- vous avez engagé trois enquêtes pour faire ce projet. D'ailleurs, on n'a pas eu la troisième qui a été réalisée en début d'année, donc si on pouvait l'avoir, ce serait bien ;
- vous avez annulé le contrat avec l'architecte ;
- vous avez refait le parking de la place du marché en vue d'accueillir le marché pendant les travaux ; travaux d'ailleurs sur ce parking qui vont être redémolis parce que vous annoncez aujourd'hui que vous allez faire un espace vert, un jardin.

Alors, pouvez-vous dire combien tout cela a coûté à la Collectivité ? Pouvez-vous nous donner des précisions concernant les problèmes de structure qu'il y a sur ces halles ? Pouvez-vous dire ce que vous envisagez pour les halles demain ?

Je vous remercie de bien vouloir nous informer.

David SAMZUN

On va tenter. Qui est-ce qui prend entre Jean-Christophe LACELLE et Jean-Luc SÉCHET ? Les deux peuvent prendre la parole. M. LACELLE.

Jean-Christophe LACELLE

M. le Maire, je pense qu'on fera une réponse à deux voix.

Pour le futur projet des halles, je peux vous dire pour l'instant que les services travaillent. Nous sommes aussi en concertation avec les commerçants. Il y aura une communication qui

sera faite au début de l'année prochaine, puisque tout cela doit être calé avec la SONADEV et les différents services de la Ville qui travaillent sur le projet.

Je peux vous annoncer qu'il y a déjà un travail important qui est fait notamment au niveau de la sécurité sur tout ce qui est électrique. Durant l'année prochaine, les problèmes liés aux toilettes publiques seront résolus, car un gros travail est fait sur le fonctionnement et notamment sur le nettoyage avec une reprise en main par la Ville, y compris de l'espace extérieur. Nous allons mettre une pression sur les sociétés en charge du nettoyage à l'intérieur. Bien évidemment, le gros projet qui a été annulé, nous sommes en train de le retravailler, mais il faut du temps pour pouvoir le faire.

Sur les autres questions, je laisserais la parole à M. SÉCHET.

David SAMZUN
M. SÉCHET.

Jean-Luc SÉCHET
Merci, M. le Maire.

C'est un projet qui a évolué dans le temps, d'abord effectivement parce qu'il y a eu des impossibilités liées, on l'a vu, à des problèmes structurels. Au fur et à mesure, on a travaillé avec les commerçants et on a vu aussi que les usages du marché changeaient. Ce qui nous a permis de repenser un projet davantage en lien avec les nouveaux modes de consommation et en prenant en compte les évolutions liées aux commerces des halles.

Le centre-ville va également connaître de nombreux aménagements. Vous avez souligné et signalé le projet « ville jardin ». Il y a également des projets qui vont permettre d'améliorer la qualité des espaces publics. Tout cela nous amène à repenser ce projet, au regard de la modification de notre centre-ville et de l'insérer dans le tissu commercial du centre-ville que nous souhaitons maintenir, développer et consolider.

Aussi, ce projet futur des halles n'est certainement pas abandonné. Bien au contraire, il verra le jour. Il est repensé et est actuellement en train d'être retravaillé. Nous retravaillons également avec les commerçants. Il ne verra pas le jour avant plusieurs années, 2027, 2028 puisqu'il s'agit de le concevoir et de pouvoir l'insérer dans les phases de travaux qui vont avoir lieu en centre-ville.

Il y aura une communication en temps utile et lorsqu'elle sera effective, cette communication donnera à voir un projet qui aura été finalisé, concrétisé et qui correspondra, d'une part, aux aspirations de celles et ceux qui viennent au marché et, d'autre part, qui s'insérera dans notre centre-ville, là encore, qui aura pu de nouveau bénéficier d'aménagements qui le rendront plus attractif.

Les sommes qui avaient été budgétées pour ces travaux sont « gelées ». Il n'y a pas de travaux qui se feront à moindre coût. Il y a un projet qui verra le jour en deux temps, comme l'a expliqué M. LACELLE. D'une part, tout ce qui doit être « réhabilité rapidement » en termes de sanitaire, de nettoyage et d'éléments qui donnent à voir et qui donnent à faire en sorte que ce marché soit agréable. Dans un deuxième temps, il y aura un projet finalisé. Il faut savoir, d'une part, prendre le temps et, d'autre part, être en mesure d'apporter un projet qui corresponde à l'ensemble des usages, des usagers et qui puisse prendre en compte l'ensemble des contraintes des commerçants.

David SAMZUN
On est bon ? Merci.

La délibération qui porte le n° 21 est aux voix. M. CAILLAUD, j'imagine que vous ne prenez pas part au vote pour conflit d'intérêts, puisque vous êtes vous-même commerçant sur le marché notamment de Saint-Marc.

Sur 48 votants, il y en a donc 47 pour.

22 - Halles et Marchés – Tarifs 2023 – Approbation

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

1 élu n'a pas pris part au vote : M. Philippe CAILLAUD.

Jean-Christophe LACELLE

Après le règlement intérieur, les tarifs.

Mes cher-es Collègues, en application de l'article L. 2331-3 b 6° du Code général des collectivités territoriales qui assimile les droits de place à des recettes fiscales, il est nécessaire de prendre chaque année une délibération pour déterminer les tarifs correspondants.

Il convient de fixer le montant de ces droits à compter du 1^{er} janvier 2023 suivant certaines évolutions énoncées ci-après :

- sur les halles centrales et marchés de plein air, l'évolution proposée vise une clarification et une harmonisation de la grille des tarifs, ainsi qu'une intégration des charges liées à l'exploitation non répercutée à ce jour ;
- il n'est pas proposé d'augmentation des tarifs sur les halles et marchés ;
- la contribution aux charges de fonctionnement repose sur une participation de chaque commerçant aux frais d'électricité, de gestion des déchets et enfin des charges d'entretien sur l'ensemble des marchés ;
- de plus, des pénalités financières pourront être appliquées en cas de non-respect du règlement ;
- sur la vente ambulante, un nouveau tarif est appliqué aux véhicules, dont le linéaire est inférieur à 3 m afin de notamment favoriser l'installation des triporteurs ;
- sur les événements et manifestations, exemple les foires, il est proposé un tarif unique permettant de simplifier la grille et de s'adapter à la majorité des demandes.

Ces tarifs ont vocation à modifier l'annexe générale des tarifs de la délibération n° 46 du Conseil municipal en date du 05 mai 2017. Le tableau récapitulatif des tarifs concernés figure en annexe de la présente délibération. Il convient donc aujourd'hui d'arrêter le montant des tarifs des droits et places qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

Par conséquent, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir approuver ces tarifs. Les recettes seront constatées au budget de la Ville au chapitre 73.

Je tiens aussi à souligner le bon état d'esprit qui a eu lieu lors de ces négociations avec les représentants des commerçants, que ce soit les organisations professionnelles ou les commerçants élus par leurs pairs qui sont à la commission. De nombreux échanges ont eu lieu avec les services. Ça a été validé par les commissions consultatives des halles et marchés. Ils ont fait beaucoup de propositions. Nous en avons retenu certaines. D'autres, nous sommes restés sur nos positions. Tout ceci se fait dans une transparence avec les commerçants.

Je pourrais rajouter une petite précision par rapport à la question précédente. Je tiens à souligner que certains commerçants, actuellement, rénovent leurs étals au sein des Halles. C'est une volonté qu'ils ont parce qu'ils ont bien compris que le projet, comme l'a dit M. SÉCHET, aura lieu d'ici quelques années. En attendant, il est nécessaire que les Halles aient un aspect plus qualitatif. Je tiens à souligner cet engagement des commerçants qui veulent développer le marché des halles à destination des nazairiens.

David SAMZUN

Merci, M. LACELLE. Je partage pleinement votre propos. Un marché plus qualitatif en conservant son caractère très populaire, y compris avec des produits venant de toute l'Europe, pour ne pas dire du monde entier, c'est aussi le projet que nous voulons incarner.

Sur cette délibération, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Le vote est ouvert. À l'unanimité en précisant bien que M. Philippe CAILLAUD, pour conflit d'intérêts, n'a pas pris part au vote. Donc 47 pour.

23 - Manèges, attractions et fêtes foraines – Droit de place – Tarifs 2023 – Approbation

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 10

Christophe COTTA

Bonjour. Là aussi, un certain nombre de délibérations ayant vocation à déterminer les tarifs pour l'année 2023.

La première délibération, la 23, porte sur les manèges, attraction et fêtes foraines où il est proposé une augmentation de 5 %, sauf l'électricité où le forfait est augmenté de 50 %. Enfin, on a introduit dans la grille tarifaire un forfait unique par emplacement pour faire participer chacun aux charges générales.

Voici l'objet de cette délibération.

David SAMZUN

Des questions ? Le vote est ouvert. On va rentrer dans pas mal de délibérations d'ordre très technique, donc on va accélérer. Alors, 8 abstentions, 39 pour. Merci.

**24 - Domaine Public – Stationnement réglementé pour les taxis – Tarifs 2023 –
Approbation**

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Christophe COTTA

La délibération 24 concerne le forfait de stationnement pour les taxis que nous portons en augmentation au niveau du taux d'inflation prévu dans la loi de Finances, donc une augmentation de 4,2 %.

David SAMZUN

Pas de question ? Le vote est ouvert. Unanimité.

25 - Domaine public – Éclairage public – Tarifs 2023 – Approbation

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Christophe COTTA

La délibération 25 concerne l'éclairage public avec nos partenaires, dont certains points lumineux sont reliés au réseau de la Ville. Nous leur facturons le coût de l'énergie en fonction du temps d'allumage. Il s'agit de Silène pour l'éclairage public et la CARENE pour la signalisation. Nous appliquons la hausse que nous subissons sur le coût de l'électricité à travers le marché conclu avec le SYDELA. C'est une hausse de 59 % qui est appliquée sur ces tarifs d'éclairage public.

David SAMZUN

Pas de prise de paroles ? Le vote est ouvert. Bien sûr, mesdames et messieurs les membres de l'opposition, si vous considérez que je vais trop vite, vous n'hésitez pas à m'arrêter. Unanimité.

26 - Terrains communaux – Location aux agriculteurs – Baux et conventions à conclure – Détermination des tarifs pour l'année 2023 – Communication

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - DONT ACTE

Christophe COTTA

Les tarifs de location des terrains communaux aux agriculteurs sont actualisés chaque année par l'application de l'indice national des fermages. Celui-ci va donc faire une augmentation de 3,55 % du coût de location. C'est donc ceci qui vous est demandé d'être validé à travers cette délibération.

David SAMZUN

Ce n'est pas une délibération. C'est une communication.

Christophe COTTA

C'est une communication parce que ce n'est pas nous qui décidons de l'augmentation.

David SAMZUN

C'est un dont acte de cette communication. S'il y avait eu un vote, M. CAILLAUD et M. GEFFROY n'y auraient pas participé. Nous avons deux représentants du monde agricole. Vous nous donnez acte de cette transmission ? C'est bon ? Pas de commentaire. Dont acte, merci.

27 - Convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique entre la Ville et CertiNergy – Avenant n° 2 – Approbation et autorisation de signature

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Christophe COTTA

Depuis la délibération du 12 juin 2020, la Ville est accompagnée par la société CertiNergy pour la mise en œuvre de ses travaux d'efficacité énergétique. Il y a un processus d'obtention de certificat d'économie d'énergie à chaque fois que nous économisons une énergie. Son unité de mesure est le fameux kWh Cumac que vous avez en bas.

Il s'agit de faire un avenant à la convention de partenariat avec CertiNergy pour poursuivre le travail encore une année supplémentaire. Vous voyez que nous avons déjà 34 000 € qui ont été acquis, au titre d'une année en contrat d'économie d'énergie. Nous en prévoyons encore aujourd'hui 50 000 € qui sont en cours de finalisation.

David SAMZUN

Pas de question ? Vote ouvert. Unanimité.

28 - Convention-cadre de recherche, de développement et de coopération entre le CEREMA, la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire – Avenant n° 1 – Approbation et autorisation de signature

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 10

29 - Programme Action Cœur de Ville - Convention de coopération entre la Ville de Saint-Nazaire, la CARENE et le CEREMA - Avenant n° 1 - Approbation et autorisation de signature

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 10

Christophe COTTA

Les 28 et 29 sont liées.

La délibération 28 porte sur la reconduction d'une année de la convention-cadre que nous avons conclue avec le CEREMA.

La délibération 29 porte sur la convention de coopération conclue dans cette coopération-cadre et pas simplement avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) mais entre la Ville et aussi la CARENE.

La convention-cadre a pour vocation de permettre d'avoir un certain nombre d'études menées dans le cadre de la recherche et du développement. La convention-cadre a permis, par exemple, de mettre ensuite en œuvre l'élaboration d'un modèle de mobilité. C'est ce qui va nous permettre, demain, de pouvoir évaluer l'impact que peuvent avoir sur le trafic routier, des déviations, des travaux et optimiser la circulation. Voilà le genre d'exemple que permettent la convention-cadre et la convention tripartite.

Comme ces travaux ne sont pas achevés encore, puisque maintenant, il faut donner à une entreprise qu'on va désigner, la capacité de développer ce modèle de modélisation, on vous propose de poursuivre cette convention-cadre et cette coopération un an supplémentaire avec le CEREMA.

David SAMZUN

Manifestement, on n'est pas autorisé à un vote bloqué. En tout cas, il n'est pas prévu. Sur la 28, on y va.

Il y a une prise de parole, excusez-moi. Allez-y, M. BILLET.

François BILLET

On peut bloquer 28 et 29. J'ai oublié de le dire à Christophe.

Dans le cadre de la commission Urbanisme, on a eu des renseignements sur les études. On s'interrogeait sur les études qui étaient faites. M. COTTA m'a communiqué une étude sur l'analyse de la mise en place d'Hélyce. Je n'ai pas tout lu, mais j'ai quand même lu la conclusion. C'est un peu effarant de constater que le CEREMA a conclu qu'il ne peut pas conclure, puisqu'il n'y avait pas de diagnostic préalable avant l'installation d'Hélyce. Son étude était donc un peu vide.

Autre point, l'Action cœur de ville. Vu ce que j'ai entendu précédemment concernant les halles, l'Action cœur de ville, cela fait plusieurs années qu'elle a été lancée. Il y a l'ADDRN qui est dedans et le CEREMA. Puis là, tout d'un coup, on change, on abandonne les halles, on fait du parc paysager et on fait l'Albert-de-Mun paysager. Franchement, on ne comprend pas bien où vous allez dans ce travail qui est important pour moi et qui est à faire sur le centre-ville de Saint-Nazaire. On a l'impression encore que vous faites des petits coups ponctuels. Où est cette réflexion globale qui est lancée depuis de nombreuses années ? Sur ces deux délibérations, nous nous abstiendrons.

David SAMZUN

Très bien. La technique est en train de nous organiser un vote bloqué pour les 28 et 29. Je vois un pouce levé. Je tiens à vous en remercier. M. COTTA vous répond puis on passe au vote bloqué des 28 et 29.

Christophe COTTA

Peu de rapport immédiat entre ces conventions avec le CEREMA et la convention plus globale que nous avons sur Cœur de ville.

Cœur de ville est le dispositif mis en œuvre après que nous ayons pris une délibération-cadre en décembre 2014 sur sept axes principaux qu'il nous semblait important d'activer pour redynamiser notre centre-ville. Dans ces axes, il y avait la question de l'habitat, du stationnement, de la revitalisation du commerce en centre-ville, de nos services publics et des bâtiments.

Les bâtiments sont, par exemple, le sujet traité à travers les halles. La question des espaces publics est celle qui est traitée à travers la « ville jardin » que nous voulons faire dans le centre-ville et qui, d'ailleurs, rencontre un vif succès auprès des commerçants. Vendredi dernier, notre service de concertation était auprès des commerçants pour leur présenter le propos, le sujet et recueillir leurs attentes. Il le sera demain matin à nouveau. Moi-même, quand je rencontre les commerçants, ils constatent qu'en effet, c'est un projet qui va revitaliser le centre-ville, parce qu'il va lui redonner une qualification qu'il n'a plus aujourd'hui, un peu obsolète. Ils attendent surtout que ce projet, une fois livré, puisse permettre à beaucoup de visiteurs de revenir dans le centre-ville.

Ces actions sont toujours dans la ligne de mire que nous avons en 2014 de considérer qu'il y avait sept leviers à activer. En fonction de l'actualité de ces leviers, nous venons devant vous, vous présenter l'actualité. On avait l'actualité sur les halles qui s'est freinée. On en a une qui s'accélère sur la question de l'espace public. On en aura une nouvelle à travers la délibération mobilité-cadre sur la question des mobilités dans le centre-ville et notamment la

place des mobilités douces. Voilà comment nous actionnons chacun de ces leviers en fonction de nos préoccupations.

Pour ce qui est des conventions-cadres que vous ne voulez pas voter, c'est votre droit. Sachez quand même que cela nous permet d'avoir aujourd'hui un retour – lisez le rapport du CEREMA et vous verrez qu'il n'est pas vide – sur l'étude portée par hÉLYce. Vous verrez notamment ses conclusions sur la qualité de l'air qu'a amélioré le transport public à la place et lieu de la voiture. Je trouve déjà que ce n'est pas un élément qui fait que c'est un dossier vide.

Les conventions qu'on vous propose là nous permettent de travailler, par exemple, avec le CEREMA la question de l'apaisement des vitesses dans la Ville. On entend ce sujet dans toutes les réunions publiques. M. le Maire est interpellé à chaque réunion publique par des gens qui disent : « On en a marre, ça roule trop vite devant nous ». Nous avons travaillé en 2019 dans le cadre de cette convention avec le CEREMA. Le travail de cette réflexion sera versé dans la délibération-cadre sur les mobilités afin d'apporter des réponses concrètes.

Nous avons noté le besoin d'avoir un outil de modélisation pour pouvoir, en effet, mesurer les impacts sur la circulation des travaux, des déviations et de l'arrivée d'un transport public qui va aussi générer pas mal de transformations de la Ville. Voilà l'objet de ces coopérations. Rien à voir donc avec les halles ou le centre-ville et son fleurissement demain et sa nature encore plus présente. Tout ça répond bien à nos attentes de la délibération-cadre de 2014.

David SAMZUN

Vous m'avez donné l'autorisation de voter de manière bloquée les délibérations 28 et 29. Le vote est ouvert. On a donc 10 abstentions. 38 pour.

**30 - « Permis de louer » – Convention de partenariat 2022-2023 avec la CARENE –
Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

David SAMZUN

Là, on va passer en vote bloqué puisque ça a été vu en commission, les délibérations 30, 31, 32, 34 et 35. On reprendra la 33 après.

Christophe COTTA

La numéro 30 concerne le permis de louer. En juin, la CARENE a décidé d'instaurer un permis de louer sur un périmètre supplémentaire. Aujourd'hui, c'était l'avenue de la Libération. Demain, ce sera la rue de Trignac et les abords dans le quartier de Méan-Penhoët.

Ce permis de louer favorise la lutte contre l'habitat indigne. C'est un dispositif que nous avons souhaité étendre. Il concernera environ 240 logements. Le bilan sur les 130 qui étaient concernés dans la première phase a amené qu'il y a huit appartements sur lesquels on a dû refuser des travaux. Ils ont été ensuite remis aux normes et ont pu être reloués dans de bonnes conditions.

Voilà pour ce qui était de la première phase. On va donc, le moment venu, tirer le bilan de cette extension sur le quartier de Méan-Penhoët.

31 - Rue du Docteur Xavier Bichat – Acquisition d'une parcelle – Approbation et autorisation de signature

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Christophe COTTA

Délibération 31, il s'agit d'acquérir une assiette foncière sous notre voirie communale. Une assiette foncière qui appartient encore aux voisins. Il y a comme ça des anomalies dans la Ville qu'on régularise au fur et à mesure. Ce n'est pas méchant, c'est 7 m².

32 - Contrat de licence, de savoir-faire et de marque à conclure entre l'Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF) et la Ville de Saint-Nazaire – Approbation et autorisation de signature

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Christophe COTTA

La numéro 32, vous savez que dans la Ville de Saint-Nazaire, nous avons un Pollinarium sentinelle depuis de longues années. Il est installé au Jardin des plantes.

C'est un outil de prévention de santé publique, puisqu'il permet d'alerter l'ensemble des personnes allergiques et qui se sont inscrites de l'arrivée de l'émission en masse de pollen. Celui-ci nécessite d'avoir une convention avec l'association des Pollinariums sentinelles de France parce que nous considérons que c'est un outil indispensable de prévention.

34 - Rue Auguste Chenevaux – Cession de parcelles – Approbation et autorisation de signature

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Christophe COTTA

La numéro 34, c'est la suite d'une délibération déjà vue précédemment, notamment la cession aux propriétaires riverains de trois parcelles pour 780 €. Je ne la détaille pas, vous la connaissez.

35 - Rue Sophie-Tatischeff – Rectification pour erreur matérielle de la délibération du 30 septembre 2022 relative à la création d'un collecteur d'eaux usées, un maillage d'eau potable et deux branchements d'eaux pluviales

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Christophe COTTA

La 35, il s'agit de rectifier une erreur matérielle qui s'est glissée dans la délibération que j'ai présentée en novembre concernant la rue Sophie-Tatischeff pour, cette fois-ci, approuver un nouveau montant de la participation de la Ville à l'extension des réseaux d'eaux usées. Délibération qui portait une erreur matérielle.

Voici l'objet de ces délibérations qu'on peut voter en bloc.

David SAMZUN

M. COTTA vient de nous présenter 30, 31, 32, 34 et 35. Y a-t-il des prises de parole ? Non. Vous m'avez donné l'autorisation de faire un vote bloqué. On y va. Le vote est ouvert et je vous en remercie d'ailleurs. Unanimité.

33 - Résidence Jacques TATI (Silène) – Convention de rétrocession et de participation financière – Allée intérieure permettant l'accès au « Jardin Kerarvan » – Approbation et autorisation de signature

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 0

4 élus n'ont pas pris part au vote : Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Pascale HASSANE, M. Xavier PERRIN, Mme Dominique TRIGODET.

David SAMZUN

Sur la 33, je vais demander à M. PERRIN, Mme HASSANE, Mme TRIGODET et à Mme GIRARD-RAFFIN de ne pas prendre part au vote. Vous appuyerez sur le bouton 4.

Christophe COTTA

La délibération concerne Silène, puisqu'il s'agit de reprendre, dans le domaine public, une allée qui traverse l'opération Jacques Tati sur l'ancienne école publique dans le centre-bourg de Saint-Marc-sur-Mer.

Pour pouvoir connecter cette allée au projet de jardin Kerarvan qui est aujourd'hui en réalisation et qui sera livré en juin 2023, et afin que les connexions se fassent d'est en ouest, il y avait besoin d'ouvrir sur cette allée un petit portillon. Ça nous oblige à reprendre l'allée dans le domaine public. C'est l'objet de la délibération.

David SAMZUN

Y a-t-il des prises de parole sur cette délibération qui porte le n° 33 ? Non ?

4 élus n'ont pas pris part au vote, conformément au règlement. C'est parfait. Unanimité.

36 - Convention entre le Collège Jean Moulin et la Ville de Saint-Nazaire – Avenant n° 1 – Gratuité des droits de scolarité pour les cours Cham-Chad – Approbation et autorisation de signature.

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

1 élu n'a pas pris part au vote : M. Frédéric LECOMTE.

David SAMZUN

Je vais passer la parole à Michel RAY, en sachant que sur la 36, M. Frédéric LECOMTE n'a pas le droit de voter.

Michel RAY

Merci, M. le Maire. Mes cher-es Collègues, tout d'abord, je vais donner la parole à Virginie BOUTET-CAILLÉ pour la délibération qui arrive, n° 36, puisqu'elle concerne directement sa délégation donc l'éducation artistique et culturelle et la démocratisation.

David SAMZUN

Très bien. Mme BOUTET-CAILLÉ, je vous donne la parole.

Virginie BOUTET-CAILLÉ

Merci, M. le Maire. Mes cher-es Collègues.

Le Conservatoire Régional Départemental (CRD) de Saint-Nazaire, en partenariat avec le collègue Jean Moulin, a mis en place des classes à horaires aménagés, musique (CHAM) et des classes à horaires aménagés danse (CHAD).

Il est proposé aux collégiens admis dans ces classes – ils sont 111 pour cette année scolaire 2022-2023 – de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possible, tout en développant parallèlement des compétences musicales et chorégraphiques particulièrement affirmées.

En date du 30 septembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la délibération concernant le renouvellement de la convention classes à horaires aménagés musique (CHAM) et classes à horaires aménagés danse (CHAD) liant la Ville au collègue Jean Moulin et précisant les modalités d'organisation de ce dispositif.

Dans son article 2, alinéa 3, cette convention prévoit que les montants des droits de scolarité sont fixés par délibération du Conseil municipal. Jusqu'à présent, ces droits étaient calculés selon le quotient familial et s'élevaient de 45 € pour le plancher à 330 € pour le plafond.

Dans un souci de cohérence et de continuité de l'enseignement, je vous propose, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- appliquer la gratuité de l'enseignement pour ces élèves du collège Jean Moulin, comme nous le faisons pour les élèves de l'école primaire Gambetta ;

- mettre en place ce dispositif dès cette année scolaire, puisque les factures du premier trimestre n'ont pas encore été envoyées aux familles.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- approuver cette modification de tarifs par la gratuité ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 ci-joint à la convention avec le collègue Jean Moulin, modifiant l'article 2, alinéa 3 relatif au coût des frais de scolarité.

Merci à vous.

David SAMZUN

Merci, Madame. Ça amène-t-il des commentaires ? Non. On y va. Le vote est ouvert. Unanimité.

37 - Contrat copies internes professionnelles d'œuvres protégées à conclure entre la Ville de Saint-Nazaire, la CARENE et le Centre français d'exploitation du droit de copie – Approbation et autorisation de signature.

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

Michel RAY

Délibération n° 37, il s'agit d'une délibération technique qui concerne le renouvellement d'un contrat passé entre la Ville et le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) qui est l'organisme de gestion collective de la propriété intellectuelle en matière de droit, de reproduction et de reprographie de la presse et du livre.

Concrètement, ça nous permet, grâce à cet organisme, d'exploiter l'ensemble des articles de presse notamment et des ouvrages. Ça renvoie au travail, que je salue pour l'occasion, des Archives municipales et de la documentation qui est désormais un service mutualisé.

Il nous est proposé d'approuver ce contrat à conclure entre la Ville et le CFC pour un montant de 3 850 € pour l'année 2023.

David SAMZUN

Merci. Des commentaires ? Le vote est ouvert. Elle porte le n° 37. Unanimité.

38 - Droit d'interpellation citoyenne – sujet : La Bretagne

Le Conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 10

David SAMZUN

Je vais passer la parole toujours à M. Michel RAY. Une délibération qui n'est pas d'une volonté politique de la majorité municipale mais qui correspond à un dispositif que nous appelons le droit d'interpellation citoyenne.

Michel RAY

Merci. Effectivement, la délibération n° 38 où le Conseil municipal est saisi dans le cadre du droit d'interpellation citoyenne. Je vais peut-être rappeler le dispositif en quelques mots.

Par délibération en date du 29 mars 2019, sur le mandat précédent, le Conseil municipal a créé le droit d'interpellation citoyenne afin de permettre à chaque habitant de Saint-Nazaire de solliciter l'inscription d'un sujet d'intérêt local à l'ordre du jour du Conseil municipal et de permettre ainsi un débat public au sein de celui-ci sur ce sujet.

Conformément aux dispositions encadrant ce droit d'interpellation citoyenne, la Ville de Saint-Nazaire a mis en ligne sur son site web le 07 avril 2022 l'interpellation citoyenne intitulée : « Pour la pleine reconnaissance de l'identité bretonne de Saint-Nazaire » deuxième interpellation, mars 2022.

On a procédé d'abord à une instruction de cette pétition et donc de ce droit d'interpellation. La vérification des signatures déposées en mai 2022, il apparaît que le seuil nécessaire fixé à 2 500 pour inscription au débat à l'ordre du jour du Conseil municipal a été atteint. Aussi, je vous demande, mes cher-es concitoyen-nes et mes cher-es collègues, de bien vouloir débattre sur deux propositions portées par le pétitionnaire :

- première proposition : il s'agit de débattre sur le pavoisement de l'Hôtel de Ville avec le drapeau breton, comme avant 1984, en plus du pavoisement existant de la base sous-marine et celui de la gare ;
- deuxième proposition : l'installation de la plaque de rue bilingue, française et bretonne, dans toutes les rues comme à Nantes.

Voici donc les deux propositions qu'il nous est demandé de débattre.

Au nom de la majorité, je propose de poser la position de la Ville. D'abord, je voudrais rappeler, en préambule, le travail qui a été accompli sur le mandat précédent sur cette question de la politique bretonne, ici à Saint-Nazaire. Je voudrais, pour cela, m'appuyer notamment sur une conclusion qui avait été posée en délibération et en débat municipal. Elle disait simplement, et je pense qu'elle a encore tout son sens aujourd'hui à propos de la question bretonne : « *Une majorité municipale heureuse de l'héritage culturel breton qui vit comme une réalité dans notre Ville mais sans excès d'appartenance* ». Je crois que ce postulat est valable encore aujourd'hui. C'est sur celui-ci que j'appuie la position de la majorité municipale.

D'abord, je souhaiterais rappeler qu'il convient de distinguer la notion d'identité bretonne de celle de culture bretonne. En effet, l'identité renvoie aux racines et à l'histoire. Ça, il y a des faits qui, en effet, attestent qu'à un moment et pendant de nombreux siècles d'ailleurs, Saint-Nazaire était rattachée à la Bretagne. C'est finalement dans les années 50, donc il y a 70 ans à peu près, qu'un remaniement administratif a fait la création de la région Pays de la Loire et l'intégration de la Loire dite « inférieure » aujourd'hui Loire-Atlantique à ces mêmes Pays de la Loire. Cette question de l'identité reste néanmoins, en dépit de cette réorganisation administrative qui est un autre sujet.

Je distingue bien ces deux éléments qui relèvent de la question de l'identité et de la culture bretonne. Là, en effet, sur la question qu'il nous est demandé de débattre notamment du pavoisement, je voudrais rappeler qu'on vient finalement sur une ligne de démarcation qui est celle de l'égalité républicaine posée par nos institutions dites républicaines. Je veux dire par là qu'un Hôtel de Ville, c'est d'abord l'expression de la République et finalement de son organisation administrative avec la présence – on peut le voir à travers les vitres – des différents étendards, des administrations de la République parmi lesquels nous avons le blason de la Ville qui représente la Commune en tant qu'entité administrative. Ce blason – et là, je vous invite à regarder derrière vous ou en tous les cas face à vous – porte déjà l'hermine bretonne qui rappelle bien cette appartenance dans son histoire de Saint-Nazaire à la Bretagne. De fait, le Gwenn-ha-Du, tel qu'il est demandé d'être apposé sur le parvis, n'a pas de sens.

Je voudrais également rappeler que la culture bretonne a, bien sûr, sa place pleine et entière dans cette Commune. Je regarde Céline GIRARD-RAFFIN qui a en charge la vie citoyenne et la vie surtout associative. On va dire que la plupart des propositions et des initiatives associatives qui vont sur le champ de la culture bretonne sont soutenues de façon unanime par la Ville et depuis de longues dates. Effectivement, cette culture trouve sa pleine expression et depuis fort longtemps ici à Saint-Nazaire.

Rappeler également que la politique en faveur de la culture bretonne se traduit par un engagement que la Ville a pris auprès de l'Office public de la langue bretonne. Une charte Ya d'ar brezhoneg, avec une adhésion au niveau 1, qui précise cinq engagements de la Ville auxquels elle se tient. Je ne vais pas les citer, sauf si vous le demandez.

Rappeler, peut-être en guise de conclusion, cette bienveillance que la Ville exprime à l'égard de toutes les formes d'expression culturelle. Rappeler également, en marge de cette adhésion à la charte, le fait que la Ville a également ouvert une classe d'enseignement bilingue à l'école élémentaire publique Gambetta, qui peut traduire, s'il en était nécessaire, cet attachement à cette culture et le fait que cette culture trouve sa place pleine et entière.

Voilà ce que je souhaitais dire sur cette position. En conclusion, de dire que la majorité municipale s'oppose à la présence du Gwenn-ha-Du sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Elle s'oppose également à donner suite favorable à l'apposition de plaques bilingues sur l'ensemble des rues de la Ville.

David SAMZUN

Merci, M. RAY, d'avoir exprimé le point de vue de l'ensemble de cette majorité municipale.

Y a-t-il des prises de parole ? M. BILLET puis, il y a Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE.

François BILLET

On va intervenir à deux voix au nom d'Europe Écologie Les Verts sur cette interpellation bretonne. Ça nous a permis de faire le point. Je vais être un peu long, je suis désolé mais je

crois que c'est important de reprendre un peu l'histoire. J'ai revu le débat qu'il y avait eu au Conseil municipal en 2019 ici, puisque je n'étais pas présent.

Ce droit d'interpellation citoyenne est intéressant parce que c'est une modeste fenêtre de tir pour la vie démocratique. Vous savez combien on est soucieux de ce manque de vie démocratique. On ne peut que se féliciter qu'elle soit utilisée.

Une nouvelle fois, des citoyen·nes nazairien·nes se mobilisent pour interpeller les élus que nous sommes sur une visibilité plus forte du passé breton de la Ville de Saint-Nazaire. Tout ça, il faut bien le reconnaître, est un déni de démocratie depuis plus de 50 ans. Depuis 50 ans, la mobilisation n'a pas faibli pour réparer le coup de crayon d'un énarque, Serge ANTOINE qui, en 1955, tout seul chez lui en compagnie de sa femme, a redécoupé les futures régions administratives et politiques en utilisant, dans certains cas, des critères tels que les communications téléphoniques passées d'un département à l'autre.

À la différence d'autres régions, les Pays de la Loire ne correspondaient à leur création à aucune entité historique, culturelle ou administrative qui aurait préexisté. Les cinq départements qui composent cette région n'ont rien en commun même pas la Loire, qui ne circule que dans deux des cinq départements.

Depuis 40 ans, de nombreux sondages ont témoigné du souhait d'une grande majorité des habitants de la Bretagne historique de voir la Loire-Atlantique réintégrer la région Bretagne. Tous les efforts pour constituer une identité à cette région Pays de la Loire – création d'un hymne et d'un drapeau, par exemple – sont restés vains, malgré une propagande sans relâche soutenue par certains journaux. Depuis qu'une loi inscrite dans la Constitution définit les conditions qui permettent aux électeurs de demander l'organisation d'un référendum, des citoyens portent vainement cette demande. L'État et les collectivités se renvoient la balle pour ne pas y répondre.

Cela a été le cas en 2018, quand une pétition de 105 000 signataires, soit 10 % des électeurs, en Loire-Atlantique, a été officiellement adressée au département. En 2020, avant les présidentielles, quand 200 élus de tous bords, plusieurs fédérations culturelles, le réseau Produit en Bretagne de 475 entreprises a adressé aux candidats une lettre leur demandant de se positionner par rapport à l'organisation de ce référendum. La réponse est toujours l'atermoiement, la fausse promesse.

Parallèlement à cette revendication d'intégration de la Loire-Atlantique à la région Bretagne, on assiste à des demandes de reconnaissance de la dimension culturelle de l'identité bretonne qui s'exprime au niveau des collectivités, pour prévenir la perte irrémédiable d'une richesse et d'une diversité qui fondent un sentiment d'appartenance.

Ce sentiment d'appartenance – et je rejoins Michel RAY – n'a rien à voir avec une quelconque revendication identitaire. Elle est, au contraire, un facteur d'ouverture. Pour preuve, jusqu'ici, la région Bretagne où ce sentiment est très ancré, a démontré dans les différents scrutins son hostilité au Rassemblement national. Dans les différents pays européens qui soutiennent les langues régionales, la preuve n'a pas été faite que cela était une menace pour la démocratie ou la République. Par contre, aujourd'hui, la pression des nouveaux habitants sur le littoral pourrait développer cette revendication identitaire. Soyons vigilants.

Lorsqu'on parle d'une histoire multiséculaire commune aux cinq départements de la Bretagne historique, il ne s'agit pas seulement de s'attacher aux emblèmes tels que le Château des ducs. Il s'agit aussi d'une histoire culturelle et sociale commune. Culturelle, la Loire-Atlantique a pris sa part dans le revival des années 70 qui se poursuit aujourd'hui dans les différents mouvements et créations artistiques. C'est aussi une histoire sociale. Toutes

les luttes et grèves qui ont eu lieu à partir de la fin du XIX^{ème} siècle ont été portées par un mouvement qui irriguait une ligne de sud Bretagne qui allait de Nantes à Brest, en passant par Saint-Nazaire ainsi, les luttes de Le Carnet, Plogoff, Notre-Dame-des-Landes.

Je passe la balle à Sarah.

David SAMZUN

Rassurez-moi, ce n'est pas la balle de tir que vous évoquiez tout à l'heure ?

Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, vous avez la parole.

Sarah TRICHET-ALLAIRE

Merci. Au niveau de Saint-Nazaire, la reconnaissance de cette part d'identité bretonne ne semble pas avoir suscité d'hostilité de la part des élus jusqu'en 1984 ; date à laquelle le drapeau breton a été destitué de l'Hôtel de Ville. Après une période de refus systématique de cette identité culturelle bretonne pendant les mandats de Joël BATTEUX, l'écoute et la prise en compte ont repris après son départ :

- en 2015, la Ville signe la charte sur le bilinguisme, Ya d'Ar brezhoneg ;
- en 2019, une interpellation citoyenne ayant reçu plus de 3 000 signatures ;
- un travail en commission a amené un certain nombre de décisions ;
- le Gwenn ha du à la base sous-marine et à la place de la gare ;
- l'appellation Bretagne Plein Sud dans les documents touristiques ;
- panneaux d'entrée de Ville, etc. ;
- en 2020, il y a l'ouverture d'une classe bilingue à l'école Gambetta.

Il y a encore des interrogations, comme : « Pourquoi est-ce que la Ville n'a pas été partenaire du festival Celtomania alors qu'il y a eu un événement comme Le Bourgeois gentilhomme made in Breizh ? ».

Aujourd'hui, des citoyennes et des citoyens interpellent de nouveau notre Collectivité avec deux questions :

- le pavoiement de l'Hôtel de Ville, avec le drapeau breton, comme avant 1984. Ce n'est pas une nouveauté ;
- l'installation des plaques de rues bilingues françaises-bretonnes dans toutes les rues, comme à Nantes.

Concernant le Gwenn ha du à l'Hôtel de Ville, rappelons que Nantes et Guérande l'ont adopté. Mais indépendamment de la question de fond – car nous ne sommes pas spécialement fans de la culture des drapeaux chez les écologistes –, le débat peut porter sur la question de l'impact que cet affichage aurait sur le rayonnement culturel et touristique de Saint-Nazaire, voire économique, car quand on met en parallèle le label produit en Bretagne et produit dans le Grand ouest... Sans aller très loin, il suffirait d'interroger à l'échelle des pays européens, dans certaines régions de France, la perception qu'ont les gens de la culture bretonne et de la culture des Pays de la Loire. Ou de leur demander s'ils vont en vacances en Bretagne ou en Pays de la Loire. Enfin, cette reconnaissance peut être un facteur de cohésion sociale dans un moment où l'arrivée de nouveaux habitants accuse le clivage entre des classes sociales plus favorisées et les autres. Il nous semble nécessaire que l'Écomusée, par exemple, fasse une étude sur toutes les migrations que Saint-Nazaire a vécues. C'est une richesse.

Concernant les plaques de rue bilingues, 40% des toponymes de Loire-Atlantique sont d'origine bretonne. Environ 30% à Saint-Nazaire, pour n'en citer que quelques-uns : Kerlédé, Trélon qu'est devenue Manon Roland, Avalix, un quartier emblématique de Penhoët, la plage du Petit Traict, etc. Citons encore le quartier du Petit-Maroc qui a rebaptisé le Vieux

Saint-Nazaire, en référence aux migrations du sud Bretagne, et en particulier de Douarnenez où existe aussi un quartier nommé Petit-Maroc. Certaines traditions ayant été importées, on parlait breton au Petit-Maroc.

Cette demande nous semble pertinente au regard d'un travail mémoriel, mais il serait facile de la réfuter pour des raisons économiques en ces périodes difficiles. Nous relierons cette demande avec le constat que beaucoup de plaques de rues manquent en de nombreux endroits de notre Ville. Alors nous proposons, plutôt que de tout changer maintenant, de faire une transition vers des plaques bilingues. À partir de maintenant, toutes les nouvelles plaques seront bilingues. Là où il manque des plaques, il sera mis en place des plaques bilingues. Nous attirons aussi l'attention sur le nom des arrêts de bus. Il serait peut-être plus pertinent de ne pas oublier de les toponymiser bretons, comme cela a été fait lors de la création des réseaux héliYce.

Je vous remercie.

David SAMZUN

Merci, Madame.

M. CAILLAUD.

Philippe CAILLAUD

Bonjour. Je n'ai rien préparé mais bon, je crains quand même que ce débat va aboutir au fait que dans trois ou quatre ans, on aura la même interpellation. Ça, c'est à peu près sûr. Là, on est bien tous d'accord. Ça veut dire qu'on pose mal le problème parce qu'on demande à des bretonnants de nous le poser. On a sans doute le vrai souci sur : C'est quoi l'identité nazairienne ? C'est quoi l'histoire de notre Ville ? On a des travaux historiques qui sont faits par d'éminents retraités, souvent d'ailleurs.

J'ai regardé une histoire, une identité. Ça se fait avec des habitants. Je suis allé regarder un peu les populations de nos villes au 19^{ème}. En fait, Saint-Nazaire, c'était d'abord l'accumulation de différents bourgs en Immaculée, à Saint-Marc et Pornichet. Puis, ça comptait à peu près 3 000 à 3 500 habitants, tout comme la Ville de Batz-sur-Mer ou la Ville de Châteaubriant. Qu'est-ce qui s'est passé à Saint-Nazaire ? Il s'est passé quelque chose d'assez formidable. C'est-à-dire qu'au niveau de la deuxième moitié du 19^{ème}, la population a été multipliée par dix. Ça veut dire qu'il y avait des gens qui sont arrivés sur notre territoire. Ils étaient bretons pour certains, mais aussi vendéens ou angevins. Ils arrivaient de partout. À cette époque-là, il faut quand même se dire qu'un vendéen était au moins autant un étranger, que ce que l'on appelle aujourd'hui des gens issus de l'immigration. Je ne suis pas sûr que l'acceptivité de la population indigène, des 3 000 habitants de Saint-Nazaire, était aussi conviviale qu'on voulait bien le dire.

Là, je pense qu'on a un élément important de notre histoire c'est qu'en fait, on est une terre de migration et d'immigration. C'est peut-être ça qui nous fédère. C'est peut-être ça qui fait qu'on a une histoire commune sur cette Ville parce qu'on ne peut pas dire que Saint-Nazaire est foncièrement bretonnant. Honnêtement, je ne sais pas. Autant Batz-sur-Mer et Guérande, il n'y a rien à dire. La Ville de Saint-Nazaire, il a fallu quand même attendre à peu près 1860 ou 1865 pour être plus grosse que Guérande, donc je ne sais pas. Je pense qu'on ne pose pas le problème.

Il y a eu quelques actions par le passé, peut-être pas heureuses. Décrocher le Gwenn ha du pour des raisons plus républicaines, je ne sais pas si notre maire BATTEUX était plus républicain que le maire CAUX. Je n'en suis pas sûr, je n'en sais rien. Je ne veux pas juger de ça. On a quand même aussi effacé l'identité de nos différents quartiers. Ça a été une volonté. Est-ce que c'est bon ? Je n'en sais rien. Mais en tout cas, on a sans doute un

problème de la construction de notre identité de Ville qui est belle. Maintenant, je ne crois pas du tout à une Start-up Saint-Nazaire, tout comme à la Start-up nation de Macron.

David SAMZUN

Merci, Monsieur. Est-ce que je peux me permettre ? Je n'ai pas compris. Ce n'est pas une joute oratoire ou un jeu oratoire mais c'est quoi la Start-up ?

Philippe CAILLAUD

Aujourd'hui, on a une communication autour de la Ville – et vous en êtes un artisan important et majeur – de dire qu'on a une ville où tout se passe bien, où on est une Start-up, où on anglicise l'ensemble de nos actions. Je ne suis pas sûr.

David SAMZUN

J'ai eu 1 au bac en anglais.

Philippe CAILLAUD

Je n'ai pas eu beaucoup plus. Je pense qu'on a un discours autour de notre Ville dans ce sens-là. Vous comprenez très bien ce que je veux dire.

David SAMZUN

Très honnêtement, sur ce sujet-là, je comprends mieux, mais je ne partage pas. Autant, vous pourriez me dire ceci – je l'assume pleinement, je le dis publiquement et j'ai eu l'occasion de le dire à Johanna ROLLAND – si demain matin, la Ville est la juxtaposition de Start-up, autant je partageais votre retour et votre vision ou en tout cas, le regard que vous faites dans le rétroviseur. Cette Ville a connu une explosion démographique d'apports de population venant du monde entier – « Aperit et nemo claudit » est la devise de cette Ville – y compris, grâce à la révolution industrielle.

Quand vous me dites – propos que je tiens – on me traite parfois – enfin, on n'ose pas encore le dire mais ça ne va pas tarder vous allez voir – de ringard qui croit encore à l'industrie. Ce regard un peu complexe de l'industrie. J'entends plutôt cela à mon égard que de dire que je suis celui ou celle qui parle de Start-up. Par contre, que le numérique soit au service de notre industrie alors là, vous pouvez m'en faire le procès.

Mme Maribel LÉTANG-MARTIN puis Guillaume BURBAN.

Maribel LÉTANG-MARTIN

J'y vais. Je ne vais pas forcément faire plaisir à tout le monde, mais peu importe. Le drapeau breton a été créé en 1923 par un certain Maurice MARCHAL qui s'est, depuis, baptisé Morvan MARCHAL. Le drapeau breton avec le symbole de l'hermine oppose la Bretagne ducale à la Bretagne républicaine. Les cinq branches noires représentent les évêchés de Haute-Bretagne. Les quatre bandes blanches représentent les évêchés de Basse-Bretagne. Il s'agissait là de symboliser la Bretagne d'avant la Révolution française, en vue de la faire advenir contre la France républicaine.

Apposer ce drapeau-là sur le fronton de la mairie serait une erreur, parce que les mairies, les communes représentent l'endroit où tous les citoyens, à égalité de droits, ont droit de cité. Il n'y a pas d'identité dans ce domaine-là. Il en est de même sur toutes les communes de France, pour qui que l'on soit, indépendamment de nos lieux de naissance, de nos lieux d'activités, de nos lieux professionnels et de nos lieux d'habitation. C'est ce qui crée notre unité indéfectible ici, partout, en tant que citoyen républicain de la République Française.

Je vais me permettre de citer Victor Hugo qui disait : « La liberté, c'est le droit. L'égalité, le fait et la fraternité un devoir. » La liberté, c'est le droit parce que nous avons le droit fondamental de pouvoir exister en tant que citoyens et non en tant que sujets de Sa Majesté.

L'égalité est le fait parce que pour pouvoir être libre, il faut avoir l'égalité de droits. La fraternité est un devoir parce qu'elle vient parfaire les deux premiers principes de la devise républicaine.

C'est cet ensemble-là indéfectible qui nous fonde en tant que citoyens, avec la liberté absolue de conscience et non pas en référence à quelque identité qu'elle soit. La liberté absolue de conscience, c'est ce qui nous confère d'avoir une conscience, des opinions et de pouvoir aussi les faire évoluer et d'en changer. C'est ça qui fonde notre liberté fondamentale.

Applaudissement

David SAMZUN

Merci, Madame, mais je n'ai strictement rien à rajouter, autre mon grand partage.

M. BURBAN.

Guillaume BURBAN

Je suis désolé, je vais être un petit peu plus trivial. Je voulais juste reprendre les propos de M. BILLET quand il a fait son introduction concernant l'interpellation. Il parlait de l'étroitesse de la fenêtre de tir démocratique nazairienne.

Hors micro

Guillaume BURBAN

Ce n'est pas ce que j'ai compris. Tout du moins, je vais quand même vous dire qu'à Saint-Nazaire, on a fait, en ce début de Conseil municipal, le bilan des Conseils Citoyens de Quartier et du dispositif d'accompagnement aux Initiatives citoyennes qui est un dispositif de démocratie participative qui existe à Saint-Nazaire, qui vit et qui vit bien. Finalement, ce n'est qu'une partie de l'iceberg nazairien de la démocratie participative parce qu'on aurait pu présenter aussi le Conseil des aînés, Jeunes en Ville, les commissions extramunicipales et les différentes concertations.

Je pense qu'en termes de démocratie participative et de possibilité qui est donnée aux habitants de s'exprimer, de faire de Saint-Nazaire, les dispositifs, on en a plein. Voilà, c'était juste pour l'information de tous.

David SAMZUN

Merci, en tout cas, mesdames et messieurs, d'avoir donné vos positions. On voit bien d'ailleurs que ça peut transgresser, les différents groupes de différentes sensibilités. Vous avez entendu les expressions notamment de la position municipale de cette majorité par le biais de Michel RAY et par d'autres ensuite donc, ce débat donnait acte.

Permettez-moi deux commentaires en marge et pas sur un sujet tel que nous l'avons évoqué. Je voudrais dire très tranquillement et très sereinement à Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE et vous le savez d'ailleurs, puisque vous avez été membre de la majorité. Je passe beaucoup de temps à écouter, à regarder, à lire et y compris parfois vous, puisque vous êtes sur la scène publique. Je vais vous dire un truc très tranquille. Ce n'est pas parce que Nantes fait que Saint-Nazaire doit faire. Ça fait plus d'une fois dans la semaine où vous me dites : « Nantes a fait » Nantes, ils font ce qu'ils veulent. Saint-Nazaire, on fait ce qu'on veut.

Deuxième point, la fenêtre de tir ou la petite fenêtre de tir qu'a évoqué François BILLET, mais on a tous nos expressions. Je vais me permettre d'en prendre une autre. Il y a quelques années, on m'a eu, on m'a abusé et on m'a trahi. J'ai participé à exprimer un point de vue démocratique. On m'a même invité à une consultation populaire ou un référendum. On ne m'aura pas deux fois.

Doit-on voter le droit d'interpellation ?

Hors micro

David SAMZUN

Il y a une délibération donc on doit voter. Après vérification auprès du service juridique, que je remercie, je vous demande d'émettre un avis défavorable donc, de voter pour cet avis défavorable. Celles et ceux qui souhaitent la mise en place de ce drapeau et des doubles plaques appuieront contre.

Hors micro

David SAMZUN

Madame, attendez, je ne vous ai pas donné la parole. J'ai clos le débat. On vous avait fait part de la délibération :

- si vous êtes d'accord avec la majorité municipale, vous votez 1 ;
- si vous êtes contre la majorité municipale, vous votez 2.
- si vous n'avez pas, parce que ce que j'ai entendu que ce n'est pas si simple que ça, vous vous abstenez ;
- celles et ceux qui ne veulent pas participer appuient sur 4.

On a donc 10 abstentions et 38 élus qui ont refusé le vœu qui a été exprimé notamment le point de vue de mettre en place le drapeau breton et la traduction de l'ensemble des plaques de rue.

39 - Conseil municipal – Demande de réunion à huis clos – Décision

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

David SAMZUN

On va passer, ne vous inquiétez pas, je l'ai bien sous les yeux à huis clos. Je vais demander aux hommes et aux femmes qui sont dans le public de nous quitter. Il y a des avis contraires, des abstentions, tout le monde accepte le huis clos ? Je vais donc vous demander, mesdames et messieurs, de quitter la salle conformément au droit.

40 - Cotes irrécouvrables présentées par M. le Trésorier de Saint-Nazaire Municipale – Admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 0

David SAMZUN

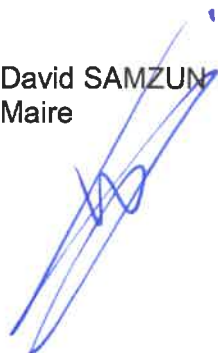
Nous allons délibérer sur la délibération 40, elle est nominative, sur les cotes irrécouvrables présentées par M. le trésorier de Saint-Nazaire municipale. Nous sommes à huis clos.

Sur les 40, y a-t-il des prises de parole ? Il n'y en a pas. Le vote est ouvert. Donc 48 pour.

Nous avons terminé l'ordre du jour. Il me reste à vous souhaiter, à vous, à vos familles et à vos proches de très belles fêtes de fin d'année.

Fait à Saint-Nazaire le 03 février 2023

David SAMZUN
Maire



Eddy LE CLERC
Secrétaire de séance



Publié sur le site internet de la Ville de Saint-Nazaire, le 10 février 2023.